

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matières du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature:*

JUILLET 1770.

TOME CXXXII



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

M. DCC. LXX.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire Examineur.*

*Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent  
chez l'Imprimeur de ce Journal.*

D

*Suite des Livres in-octavo.*

De l'Eau, ou Traité de l'irrigation des Prés, par  
Mr. Bertrand, fig. *Lyon* 1764.

Délices (les) des Pays-Bas, nouvelle édition,  
augmentée d'un cinquième Volume, par un  
Auteur célèbre, 5 vol. fig. 1769.

Description générale, Historique, Géographi-  
que & Physique de la Colonie de Surinam,  
enrichie de figures & d'une Carte topogra-  
phique du Pays, par Philippe Fermin, 2 vol.  
1769.

Dictionnaire des Commençaens, François Latin.  
———— du Cultivateur, ou l'Agronome,  
2 vol. 1770.

———— Géographique de Vosgien, avec  
Carte. 1769.

———— Idem en Allemand, par le même,  
grand format.

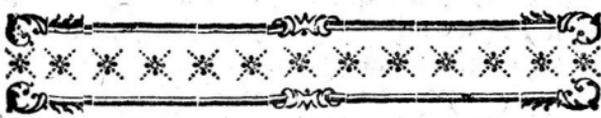
———— Historique de la Médecine, par Mr.  
Eloy, 2 vol.

———— Historique portatif de la Géogra-  
phie sacrée ancienne & moderne. *Paris.*

———— (nouveau) Historique, portatif,  
ou hilstoire abrégée de tous les hommes qui  
se sont fait un nom par des talens & des  
erreurs, des vertus & des forfaits, depuis le  
commencement du monde jusqu'à présent,  
par une société de Gens de Lettres, nouvelle  
édition augmentée, 4 vol. 1769. *Amsterdam.*

———— des Passagers, François-Allemand  
& Allemand-François, par Frisch, 1766.  
*Leipsig.*

3



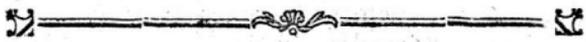
L A C L E F  
DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matières du tems &c.

JUILLET 1770.



A R T I C L E P R E M I E R.

Contenant quelques nouvelles de  
Littérature.

*Lettres de quelques Juifs Portugais & Allemands  
à Mr. de Voltaire, avec des réflexions criti-  
ques, & un petit Commentaire extrait d'un  
plus grand, à Paris 1769.*

**L**ES bons Israélites, qui prennent les  
armes pour défendre leur Nation & leurs  
Livres contre Mr. de Voltaire, sont  
Joseph Lopez, Isaac Montenero, Benjamin  
Groot, & d'autres.

La modération qui regne dans leur défense, ainsi que les raisons qu'ils alléguent, ne peuvent que faire honneur à la postérité des Patriarches. Comme ils ont entendu parler de ce je ne sais quelles *Lettres Juives*, dont les Chrétiens n'ont pas été contents, & qui ont causé beaucoup de scandale dans le monde, ils protestent, qu'ils n'ont aucune part à ce mauvais Ouvrage, & que jamais Juif véritable, enfant du Grand Abraham, n'a écrit de si sottes affaires. Les *Lettres Juives*, dont il s'agit ici, sont, disent-ils, d'une toute autre nature. Les Chrétiens ne s'en plaindront pas. Néanmoins, pour plus grande sûreté, on n'a donné à ces pauvres Hebreux la permission d'imprimer, qu'à condition qu'un Chrétien mettroit des Notes à leur Ouvrage, & tempérerait un peu leur trop grand zèle pour l'honneur de la Synagogue. Il paroît cependant que la précaution n'étoit pas absolument nécessaire, ces Juifs étant fort raisonnables, & uniquement occupés à une défense légitime, ils rendent justice à l'humanité de plusieurs Princes Chrétiens. " Nous devons, disent-ils, cette justice aux Chefs de la Religion Chrétienne-Catholique, qu'il n'y a point de Pais au monde où le sang Juif ait moins coulé, où les loix de l'humanité aient été plus respectées à l'égard de notre Nation, que dans les Etats des Pontifes Romains. Si nous n'y jouissons point partout de la liberté & des privilèges que nous avons dans le Comtat, du moins nous n'y souffrons pas les persécutions, que nous avons tant de fois éprouvées ailleurs. ——— Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous sommes persuadés que nous trouverons toujours plus de sup-  
 „ port



damner Voltaire. Emmanuel Sa assure avoir vû faire l'expérience à Milan. Cela prouve bien que Mr. de V. n'est pas plus croïable en matière de Chimie qu'en matière de Théologie, de Philosophie, d'Histoire, &c.

On voit ensuite un *petit Commentaire extrait d'un plus grand*, adressé à Mr. de V. par trois autres Rabins. Ces Messieurs justifient d'abord leur Nation du reproche d'antropophagie, que Mr. de V. lui avoit fait, & font voir le ridicule de ses preuves, qui est effectivement bien sensible.

1°. Il y a des antropophages. Les Caraïbes le font. *Une femme de couleur cendrée* a dit à Mr. de V. qu'elle avoit mangé de la chair humaine; pourquoi ( ce sont les paroles du Philosophe, & la conséquence qu'il tire du principe, que nous venons de voir : ) *Pourquoi les Juifs n'auroient-ils pas été antropophages ?*

2°. Moïse menace les Juifs qu'ils mangeront leurs enfans s'ils transgressent la Loi : donc c'étoient des antropophages.

3°. Ezechiel appelle les oiseaux de proie & tous les animaux carnassiers pour manger la chair du cheval & du Cavalier : donc les Juifs étoient antropophages.

4°. Si les Juifs n'avoient point été antropophages, il eût manqué quelque chose au Peuple de Dieu pour être le plus abominable Peuple de la terre : ils ont donc été antropophages.

Voici comme Voltaire prouve que les Juifs faisoient des Sacrifices humains. Samuel tué Agag. Samuel est *Prêtre*, Agag est *Victime* de ses crimes & de ses cruautés. Voilà donc un *Sacrifice*, puisqu'il y a un *Prêtre* & une *Victime*.

C'est

C'est la meilleure preuve ; qu'on juge des autres.

Les signes, par lesquels les Prophètes exprimoient quelquefois leurs prédictions, déplaisent fort à Mr. de V. ; mais il ne fait pas attention, 1°. que la plupart des choses, dont il blâme la représentation réelle & physique, ne se passent qu'en vision, & qu'il suffit d'en lire le récit pour en être convaincu.

2°. Que plus ces signes étoient surprenans par leur singularité, quelquefois même par leur durée, plus ils constatoient devant le Peuple nombreux qui les voïoit, l'existence de la Prophétie ; moins ils laissoient lieu de soupçonner après l'événement, qu'elle eût été controuvée. C'est la remarque de Mr. de Pompignan. *Incréd. conv. par les Proph.* Un Ancien a dit :

*Segnius irritant animum demissa per aures,  
Quam qua sunt oculis subiecta fidelibus, & qua  
Ipse sibi tradit spectator.*

3°. Que le langage Typique étoit alors usité dans la plus grande partie de l'Asie ; plusieurs Peuples de l'Orient le conservent encore. On l'a retrouvé dans l'Amérique. Voltaire dit lui-même : *Alors dans l'Egypte & dans la plus grande partie de l'Asie, la plupart des choses s'exprimoient par des figures, des signes, des types . . . . Jérémie ne fait donc que se conformer à l'usage, &c.* Mais il oublie tout cela quand le zèle contre les saintes Ecritures conduit sa plume.

Mr. de V. se moque de l'enchantement des serpens, & dit, que *la nature n'étoit pas alors*

8 *La Clef du Cabinet*

ce qu'elle est aujourd'hui (a). Mais si Mr. de V. regarde ces opérations comme surnaturelles, il n'en peut conclure, que la nature n'étoit pas alors ce qu'elle est aujourd'hui. Le surnaturalisme de ces opérations ne prouve rien pour ou contre la nature. S'il les regarde comme naturelles, on pourroit lui faire voir que la nature sur ces articles n'a rien perdu de sa force. Les Américains charment les serpens; & la race des Pnyllés se trouve encore en Afrique. On en voit en Egypte qui manient tous les jours des vipères & les serpens les plus redoutés, sans en craindre ni en ressentir aucun mal. La nature est donc encore aujourd'hui ce qu'elle étoit alors.

La Musique enchante tellement l'Hyéne, qu'elle sort de sa caverne, vient caresser le Chasseur & se laisse prendre sans résistance. Cette propriété de l'Hyéne paroît être certaine : Voyez le Dict. Phy. du P. Paulian, art. *Hyéne*.

Mr. de Voltaire, qui prétend que les Juifs ne reconnoissoient point d'ame immortelle, leur attribué partout la croïance de la magie & des Diabes. Encore une contradiction manifeste ajoutée aux autres :

*Tel est l'homme en effet : il va du blanc au noir ;  
Et condamne au matin ses sentimens du soir.* Boil.

Nous passons une infinité de choses sur lesquelles les trois Rabins corrigent Mr. de V. Il  
y

---

(a) *Furor illis secundum similitudinem serpentis, sicut aspidis surda & obturantis aures suas.*

*Quia non exaudiet vocem incantantium, & veneficâ incantantis sapienter.* PSAL. 57.

*des Princes &c.* Juillet 1770. 9

y en a qui marquent dans ce Philosophe une pénétration toute particulière, & qui étonnent par leur nouveauté. On croit que personne n'y avoit songé avant lui : p. ex. On avoit toujours crû qu'il y avoit eu deux Chérubins au-dessus de l'Arche, Mr. de V. a découvert qu'ils étoient dedans.

Le Livre de Josué & encore d'autres, outre ceux de Moïse, font partie du Pentateuque.

Il n'y a jamais eu de *Ninus*, de *Darius*, de *Bessus*, d'*Antiochus*, parce que nul Prince Asiatique ne porta un nom en *US*, ni par conséquent de *Pompée* chez les Romains, qui n'ont pas eu de nom en *ée*.

La Tour de Babel semble avoir été élevée jusqu'à la Lune, ou jusqu'à la Planette *Venus*. Il y a loin d'ici là. Car qu'entendre autre chose par le Ciel ? Le cheval de Troie alloit aussi jusques-là :

— *Immensam Calchas attollere molem  
Roboribus textis COELOQUE educere jussit.*  
2. Æneid.

Ainsi qu'une tour du Palais de Priam :

*Turrim in precipiti stantem, summisque SUB ASTRA  
Eductam tectis.* 2. Æneid.

On admire depuis long-tems ces beaux Vers de Racine :

*J'ai vu l'impie adoré sur la terre,  
Pareil au cédre, il portoit dans les cieux  
Son front audacieux.  
Il sembloit à son gré gouverner le tonnerre ;  
Fouloit aux pieds ses ennemis vaincus.  
Je n'ai fait que passer, il n'étoit déjà plus.*  
Mais

Mais Mr. de Voltaire n'est point un admirateur stupide. Il examine les choses à fond, & se fait rendre compte des expressions : *On ne sait pas trop ce que Racine entend par le Ciel. Est-ce la Lune ? est-ce la planète de Venus ? il y a loin d'ici-là.*

---

On a rendu public le Discours de l'Archevêque d'Embrun à l'ouverture de l'Assemblée du Clergé à Paris le 17 Mars dernier. Le Prélat y joint toutes les graces de l'éloquence à toute la force du raisonnement. Le but de cette excellente Pièce est de prouver, que *la Religion seule peut former des hommes pour la Société & pour l'Etat.* Les aveux des plus grands adversaires de la Religion en faveur de cette vérité, suffisent pour persuader qu'elle ne sauroit être combattue avec succès. Le recueil de ce qu'ils ont dit pour combattre les idées de Bayle sur ce point, & de ce que Bayle a dit lui-même pour se refuter, formeroient un recueil beaucoup plus ample que l'raison du Prélat. Machiavel prétend, qu'un vrai Chrétien ne sauroit être Héros, & que l'esprit du Christianisme ne peut s'allier avec les vertus militaires, sans lesquelles néanmoins dans l'état actuel des choses *la Société & l'Etat* ne sauroient subsister. Mais l'expérience de tous les siècles a fait voir que les Princes les plus chrétiens ont été des Guerriers intrépides & de grands Généraux. Mr. de Voltaire lui-même fait ici la leçon à Machiavel. " *Son*  
*» extrême dévotion*, dit-il, en parlant du Matquis de Fenelon tué à Rocou, *augmentoit encore son intrépidité. Il pensoit que l'action la plus agréable à Dieu étoit de mourir pour son*  
*Roi.*

des Princes &c. Juillet 1770. 11  
Roi. Il faut avouer qu'une Armée composée  
d'hommes, qui penseroient ainsi, seroit invin-  
cible." (a)

Nous ajouterons au témoignage de l'oracle  
de nos Philosophes celui d'un Poète payen :

*Qui Deorum*

*Muneribus sapienter uti*

*Duramque callet pauperiem pati,*

*Pejusque letho flagitium timet,*

*Non ille pro caris amicis*

*Aut patriâ timidus perire.*

---

(a) *Histoire de Louis XV.* T. I. p. 209. Ouvrage  
d'ailleurs très-mauvais, écrit avec une négligence  
incroyable, dont la fausseté & la confusion ne s'é-  
cartent pas d'un moment. L'Auteur, p. ex., fait  
prendre Maëstrecht à la fin de la dernière guerre, &  
ignore que dans toute cette guerre il n'y a pas eu  
de Ville prise au Pais-Bas. Il faut voir cet endroit  
pour juger du reste, tout est dans ce goût. V. T.  
II. p. 171. La Religion & les mœurs n'y font pas  
plus respectées que la vérité de l'histoire.

Le troisième Volume de la *Réfutation de  
l'Evangile du jour* vient d'être imprimé à Liège.  
L'annonce porte 1769, & fait ce Tome con-  
temporain aux deux autres, qui paroissent depuis  
près d'un an. On trouve partout l'exactitude,  
la justesse, l'érudition, que l'Auteur a fait remar-  
quer dans les deux premiers Volumes. Son zèle  
s'allume contre les monstrueuses erreurs de  
*l'Evangeliste du jour*, sans que sa modération  
se démente. Les exclamations, que la vérité lui  
arrache

arrache quelquefois, ne donnent point à son Ouvrage un air de déclamation, parce qu'elles sont soutenues de bonnes raisons, que l'évidence de la vérité & les extravagantes impiétés de son adversaire les autorisent, & qu'on ne sauroit parler avec indifférence de ce qui outrage le bon sens, la Religion, la Divinité, *Magnis telis magna portenta feriuntur.*

L'Auteur remarque, qu'il est difficile de ne pas tomber dans des redites en réfutant des Ecrivains qui se copient sans cesse, & qui répètent toujours les mêmes choses. Il évite avec succès la battologie, qui semble inséparable de ces sortes d'ouvrages. Quand ses raisons ne sont pas neuves, elles sont présentées sous un jour nouveau, & leur solidité se fait mieux remarquer. La fureur aveugle de l'Évangéliste, & la foiblesse de ses armes, dispensent souvent notre champion de faire usage de toutes ses forces, comme ces conquérans, qui ne sont pas marcher toutes leurs troupes contre des ennemis, qu'un corps d'Armée peut mettre en fuite. C'est ainsi que dans les Tomes précédens l'Auteur en parlant des deux généalogies de JESUS-CHRIST, ne fait mention que du sentiment de Jules Africain, que la plupart des Peres ont suivi, sans parler de celui qui est aujourd'hui presque général. Il ne rapporte pas ce que Macrobe dit des enfans massacrés par Hérode, parce que la témérité de Mr. de Voltaire est assez confonduë sans ce témoignage. L'article des possessions semble imparfait, mais ce que l'Auteur dit est plus que suffisant pour abattre son ennemi. Ceux qui en voudront davantage le trouveront dans la certitude des preuves du Christianisme, par Mr. Bergier.

Plusieurs

Plusieurs matières déjà traitées dans les deux Volumes précédens; reçoivent un nouveau jour dans celui-ci. La distinction de l'homme d'avec la brute y est prouvée par l'autorité des Livres saints, comme elle l'a été dans les autres par la raison. Le canon des Livres de l'ancien Testament, & surtout le Pentateuque, y est derechef vengé en différens endroits. La Chronologie sacrée est justifiée. On fait voir la sainteté des Dogmes & de la Morale de l'ancienne Loi. La divinité des Prophéties est établie. Les impostures & les calomnies contre la Nation juive sont confondus. La spiritualité, l'immensité, la liberté de Dieu, sont démontrées.

En combattant l'*Evangile du jour*, on réfute aussi l'abominable Libelle de *Tribus impostoribus*, que quelques Ecrivains attribuent à l'Empereur Frédéric II, d'autres à son Chancelier Pierre de Vignes. Plusieurs ont crû que c'étoit un Livre imaginaire qui n'existoit point, mais il n'existe que trop.

On voit que notre judicieux Auteur est souvent embarrassé des folies de l'*Evangeliste*. Ce sont des choses si absurdes & si extravagantes, qu'on rougit de les rapporter & d'y répondre; on sent que tout homme raisonnable, quand il n'auroit ni religion ni probité, n'attend pas de réponse à de pareils excès. Il en faut cependant pour ceux qui ne sont pas instruits, qui ne savent pas juger par eux-mêmes, qui ne réfléchissent pas. Voici, p. ex., un trait de l'*Evangeliste*: " Dieu dans tout le Pentateuque ne commande pas une seule action juste & raisonnable. Oûi, je défie qu'on en montre une seule. "

*Non satis apparet . . . . . utrum*

*Minxerit in patrios cineres, an triste bidental*

*Moverit incestus. Certè furit.*

A la fin du Volume on réfute le parallele de Mahomet & de Moïse. On ne croiroit point qu'on puisse pousser l'audace à faire une comparaison semblable, si on ne voioit tous les jours nos Philosophes occupés à détruire toutes les notions reçues, à condamner le jugement de tous les siècles, fondé sur les Histoires les plus connues, les plus incontestables. Marc-Aurèle, Prince estimable à certains égards, est *le premier des hommes* pour avoir persécuté les Chrétiens. Julien l'Apostat, l'extravagant, le fanatique Julien, est le second. Sardanapale, selon un nouveau Critique, est un modèle de vertu & de sagesse. Le cruel & brutal Mahomet devient un Législateur plus sage, plus divin que Moïse. *Quoniam laudatur peccator in desideriiis anima sua, & iniquus benedicitur.* PSAL. 9. Au contraire les grands Hommes, que tous les tems & tous les Peuples ont respectés, sont calomniés & méprisés par nos beaux esprits; David, Augustin, Chrysostôme, par Bayle; tous les Héros du Christianisme, par Voltaire. N'est-ce pas là obscurcir & renverser toutes les connoissances humaines, changer, selon l'expression de S. Jerome, le langage d'un monde instruit pour le faire bégaiier avec les enfans? *Senis linguam mutare, & canescentem jam mundum ad initia retrahere parvulorum.*

~~~~~

Nous dirons encore un mot du *Dictionnaire*  
Anti-

*Antiphilosophique*, dont nous avons parlé dans notre dernier Journal.

L'article *Caconacs* est une allégorie ingénieuse, qui peint, on ne peut pas mieux, le caractère de nos Philosophes. Le portrait est trop ressemblant pour ne les y pas reconnoître.

L'art. *Guerre* ne dit pas à beaucoup près tout ce que l'objection de Mr. de V. semble exiger. Voltaire dit que ni Massillon, ni aucun Prédicateur Chrétien, n'a jamais prêché contre la Guerre. Les passages de Massillon, que l'Auteur cite, prouvent bien l'imposture de Voltaire; mais on attend quelque chose de plus. On trouvera quatre excellentes réponses dans l'*Apologie de la Religion Chrétienne*. T. II. p. 222.

A l'art. *Helvetius* on trouve le *Catéchisme du Livre de l'Esprit*, c'est-à-dire, toutes les absurdités de cet Ouvrage impie par demandes & par réponses. Les réponses sont formées des paroles mêmes de l'Auteur sans altération aucune. Rien n'est plus propre à découvrir les excès où l'incrédulité conduit; à prouver que ceux qui refusent de croire les Mystères de la Religion Chrétienne, en croient de beaucoup plus incroyables, à la croiance desquels aucun motif raisonnable ne peut les engager; & que, selon la remarque d'un savant Critique Anglois, leur profession de Foi doit être: *Credo omnia incredibilia*.

A l'art. *Pascal* on remarque que l'Auteur est un peu trop enthousiasmé en faveur de ce Savant. Nous condamnons volontiers ce que Mr. de V. a écrit contre ses pensées qui, pour la plupart sont très-solides, quoiqu'on y trouve aussi des choses fort alembiquées. Mais nous rougirions de dire, qu'il n'y a que *S. Augustin* qu'on puisse  
lui

*Qui comparer.* La priere, qu'on voit à la fin de cet article, nous semble trop étudiée; elle est remplie d'egoïsmes puétils; que l'Auteur du Dictionnaire a supprimés.

L'art. *Religion* contient quelques réflexions d'Alembert, de Montesquieu, de Rousseau, qui plaignent le malheur de ceux qui n'ont point de Religion, & la folie de ceux qui s'en vantent.

En lisant les articles *La Mettrie*, *Toland*, *Voltaire*, &c. le Lecteur chrétien est charmé de voir que sa Religion est attaquée par de pareils hommes. Il rougiroit de les voir entre ses approbateurs, & dit avec Tertullien : *Tali dedicatore damnationis nostra etiam gloriamur; qui enim scit illum, intelligere potest, non nisi aliquid grande bonum damnatum.* Apologet. c. 5.



Le mot de la dernière Enigme est le *Bruit*.

### ENIGME.

**P** Artout où l'on m'employe, on me cache avec soin,

Le grand jour m'est un peu contraire,

Si je sers d'abord sans besoin,

Je me rends bientôt nécessaire.



Tantôt je suis caché, bien souvent mon emploi

M'attire des cajoleries :

Mais je surprends des flatteries

Qui ne s'adressent pas à moi.



Je fers en apparence, & je fais mille maux ;  
Je ronge enfin jusques aux os  
Ceux que je flatte davantage ,  
Et qui chérissent mon usage.



Mon art est surprenant ; mais l'on se plaint à tort  
Que les loix en soient offensées ;  
Car je sçais , sans user de sort ,  
Rappeller des beautés passées.



Malgré tous mes attraits ne vous attachez pas  
A me voir & me reconnoître ;  
Sitôt que j'oserai paroître ,  
Je serai pour vous sans appas.

## ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

LES fêtes brillantes & somptueuses données dans toutes les Villes par où a passé Madame la Dauphine, depuis son arrivée à *Straßbourg* jusqu'à *Versailles*, ont été partout extraordinaires à sa réception, & elles ont duré jusqu'à ce que cette Princesse en partit pour continuer sa route. *Straßbourg*, *Saverne*, *Nancy*, *Bar-le-Duc*, *Châlons*, *Soissons* mériteroient surtout  
B qu'on

qu'on fit la description de ce qui y a été fait & observé; mais les nouvelles publiques de ces Villes l'ont rapporté & détaillé, & nos feüilles ayant leurs bornes, nous passerons ici à l'essentiel, sans omettre cependant de dire que dès les premiers pas que Madame la Dauphine a faits sur les terres de *France*, elle a pû reconnoître par-là les sentimens que sa présence faisoit naître dans le cœur des François. L'empressement que chacun avoit de la voir, excité d'abord par la curiosité, a bientôt fait place à l'admiration sincère des rares qualirés qui brillent dans sa personne.

*Mariage  
de Mgr. le  
Dauphin.*

Le Roi étant informé de la marche de Madame la Dauphine, partit de *Versailles* le 13. Mai vers le midi avec Mgr. le Dauphin, Madame Adelaïde & Mesdames Victoire & Sophie, pour se rendre à *Compiègne*, où il reçut le soir des nouvelles de l'arrivée de Madame la Dauphine à *Soissons*. Le lendemain Sa Maj. accompagnée de Mgr. le Dauphin, de Mesdames, & de ses principaux Officiers, alla au-devant de Madame la Dauphine jusqu'au pont de *Berne*, situé dans la Forêt de *Compiègne*. Les détachemens des troupes de la Maison du Roi, ainsi que le Vol du Cabinet, précéderent & suivirent le carrosse de Sa Maj. dans leurs rangs ordinaires. Lorsque Madame la Dauphine aperçut le Roi, elle descendit de son carrosse & elle marcha au-devant de Sa Majesté, ayant auprès d'elle Mr. le Comte de Saulx-Tavannes son Chevalier d'honneur, & le Comte de Tessé son premier Ecuyer, qui lui donnoient la main : elle étoit accompagnée de la Comtesse de Noailles, sa Dame d'honneur, de la Marquise de Duras, de la Duchesse de Pecquigny, de la Marquise de  
Tavanes,

*des Princes &c.* Juillet 1770. 19

Tavanes, de la Marquise de Mailly & de toutes les personnes que le Roi avoit nommées pour l'aller recevoir sur la frontière. Cette Princesse étant arrivée auprès du Roi, qui étoit descendu de son carrosse, se jeta à ses pieds. Sa Maj. la releva, & après l'avoir embrassée avec beaucoup de tendresse, lui présenta Mgr. le Dauphin qui l'embrassa aussi.

Après cette entrevüe, le Roi remonta en carrosse pour retourner à *Compiègne*. Il fit mettre Madame la Dauphine dans le fond auprès de lui, & Mgr. le Dauphin à la portière auprès de la Princesse : la Comtesse de Noailles monta dans le carrosse du Roi. Madame la Dauphine fut conduite en arrivant au Château, dans l'appartement qui lui avoit été préparé. Le Roi, ainsi que Mgr. le Dauphin, lui donnerent la main jusques dans son appartement, où le Duc d'Orléans, le Duc & la Duchesse de Chartres, le Prince de Condé, le Duc & la Duchesse de Bourbon, le Prince de Conti, le Comte & la Comtesse de la Marche, le Duc de Penthièvre & la Princesse de Lamballe furent présentés par Sa Maj. à cette Princesse.

Sa Majesté.étant retournée chez elle, on présenta à Madame la Dauphine les Seigneurs qui avoient accompagné le Roi à *Compiègne*, & ceux qui sont dans l'usage de saluer Madame la Dauphine, eurent cet honneur. Sa Maj. soupa en public avec Mgr. le Dauphin, Madame la Dauphine, Mesdames & les Princes & Princesses qui s'étoient rendus à *Compiègne*. Mgr. le Dauphin logea le même jour dans la rue des Ministres à l'Hôtel du Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat. Le Roi accompagné de Mgr. le Dauphin, de Madame la Dauphine & de

Mesdames , partit de *Compiègne* le lendemain pour se rendre au Château de la *Muette*, où Sa Maj. fit apporter à Madame la Dauphine la magnifique parure de diamans qu'il lui avoit destinée. Mgr. le Comte de Provence, Mgr. le Comte d'Artois & Madame s'y étoient rendus l'après-midi pour y recevoir Madame la Dauphine. Sa Maj. en revenant de *Compiègne* mit pied à terre à *Saint-Denis* au Monastère des Carmelites, ainsi que Mgr. le Dauphin, Madame la Dauphine & Mesdames, pour voir Madame Louïse. Le Roi arriva vers les sept heures au Château de la *Muette*, d'où Sa Maj. après avoir soupé, se rendit à *Versailles*, ainsi que Mgr. le Dauphin, Mgr. le Comte de Provence, Mgr. le Comte d'Artois, Madame & Mesdames. Madame la Dauphine n'arriva à *Versailles* que le lendemain vers les dix heures du matin : le Roi passa aussi-tôt chez cette Princesse & y resta très-long-tems. Vers une heure après-midi Madame la Dauphine se rendit à l'appartement de Sa Majesté, d'où l'on alla à la Chapelle dans l'ordre suivant : le Grand-Maître, le Maître & l'Aide des Cérémonies marchoient à la tête & précédoient Mgr. le Dauphin, qui donnoit la main à Madame la Dauphine. Le Roi venoit ensuite ayant devant lui Mgr. le Comte de Provence, Mgr. le Comte d'Artois & les Princes du Sang. Sa Maj. étoit suivie de Madame, de Mesdames & des Princesses du Sang, ainsi que des principaux Officiers de Sa Maj. & des Seigneurs & Dames de la Cour. Le Roi se plaça sur son Prie-Dieu, Mgr. le Comte de Provence, Mgr. le Comte d'Artois, Madame & Mesdames, ainsi que les Princes & Princesses du Sang, prirent leurs places aux deux côtés dans leur rang ordinaire.

naire. Mgr. le Dauphin & Madame la Dauphine, en arrivant à la Chapelle, s'étoient avancés au bas de l'Autel, & s'étoient mis à genoux sur les marches qui montent au Sanctuaire. L'Archevêque de Rheims, Grand Aumônier, qui sortit de la Sacrificie au moment où le Roi arriva à la Chapelle, alla présenter de l'eau bénite à Sa Maj. & monta ensuite à l'Autel, duquel le Roi s'approcha ainsi que Mgr. le Comte de Provence, Mgr. le Comte d'Artois, Madame, Madame-Elisabeth, Mesdames, & les Princes & Princesses du Sang. Ce Prélat après avoir fait un discours à Mgr. le Dauphin & à Madame la Dauphine, commença la cérémonie par la bénédiction de treize pièces d'or & d'un anneau d'or; il les présenta à Mgr. le Dauphin, qui mit l'anneau au quatrième doigt de la main gauche de Madame la Dauphine & lui donna les treize pièces d'or. Les cérémonies du Mariage ayant été achevées, & Mgr. le Dauphin & Madame la Dauphine ayant reçu la bénédiction nuptiale, le Roi retourna à son Prie-Dieu, & le Grand Aumônier commença la Messe, pendant laquelle la Musique du Roi exécuta un Motet de la composition de l'Abbé de Gauzargues, Maître de Musique de Sa Majesté : après l'Offertoire Mgr. le Dauphin & Madame la Dauphine allerent à l'offrande, & à la fin du *Pater* on étendit au-dessus de leurs têtes un poële de brocard d'argent. L'Evêque de Senlis, premier Aumônier du Roi, tenoit le poële du côté de Mgr. le Dauphin, & l'Evêque de Chartres, premier Aumônier de Madame la Dauphine, le tenoit du côté de cette Princesse; ils ne l'ôtèrent que lorsque le Grand-Aumônier eut achevé les prières ordinaires. La Messe étant finie, le Grand Au-

mônier s'approcha du Prie-Dieu du Roi & présenta à Sa Maj. les régistres des Mariages de la Paroisse royale, que le Curé, qui avoit assisté à la cérémonie du mariage, avoit apportés. Le Roi accompagné de Mgr. le Dauphin, de Madame la Dauphine & de la Famille Royale, des Princes & Princesses du Sang, & des Seigneurs & Dames de la Cour, fut reconduit à son appartement dans le même ordre qui avoit été observé en allant à la Chapelle.

Lorsque Madame la Dauphine fut rentrée chez elle, le Duc d'Anjou, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, fit porter de la part de Sa Maj. dans l'appartement de cette Princesse un coffre rempli d'un grand nombre de bijoux. Les Ambassadeurs & les Ministres des Cours Etrangères eurent l'honneur d'être présentés à Madame la Dauphine par la Comtesse de Noailles. Les Seigneurs & Dames de la Cour, qui ne s'étoient pas trouvés à l'arrivée de cette Princesse à *Compiègne*, eurent le même honneur le lendemain du mariage.

Vers les six heures du soir le Roi accompagné de la Famille Royale, des Princes & Princesses du Sang, des Seigneurs & Dames de la Cour, passa dans sa grande galerie où Sa Majesté tint appartement & joua au Lansquenot. Sa Maj. soupa ensuite au grand couvert avec Mgr. le Dauphin, Madame la Dauphine, Mgr. le Comte de Provence, Mgr. le Comte d'Artois, Madame Adelaïde, Mesdames Victoire & Sophie, le Duc d'Orléans, le Duc & la Duchesse de Chartres, le Prince de Condé, le Duc & la Duchesse de Bourbon, le Prince & la Princesse de Conti, le Comte & la Comtesse de la Marche, le Duc de Penthièvre & la Princesse de Lamballe. Pendant  
le

Le festin la Musique exécuta différens morceaux de symphonie sous la conduite du Sieur Rebel, Chevalier de l'Ordre du Roi & Surintendant de sa Musique. Après le festin le Roi ayant mené Mgr. le Dauphin & Madame la Dauphine dans leur appartement, & la bénédiction du lit ayant été faite par l'Archevêque de Rheims, le Roi donna la chemise au Prince, & la Duchesse de Chartres à la Princesse.

Le Roi accompagné de la Famille Royale se rendit le lendemain vers les six heures du soir à la Salle nouvellement construite pour les Spectacles, où Sa Maj. assista à la représentation de l'Opéra de *Perfée*. Ensuite Elle soupa à son grand couvert.

On ne parloit alors & l'on ne cesse de parler des graces & de l'affabilité de Madame la Dauphine. Aussi les qualités de son ame répondent aux agrémens de sa figure, & l'on ne se lasse point de l'approcher & de la voir. On ne parle pas moins d'une Lettre que cette Princesse a remise à Mgr. le Dauphin de la part de l'Impératrice son auguste Mere. Rien n'est si tendre, si touchant, si bien écrit; c'est l'héroïsme des sentimens; réunis à tout ce que l'amour maternel peut suggerer. En voici une copie, qu'on nous donne pour autentique.

*V*otre Epouse, mon cher Dauphin, vient de se séparer de moi. Comme elle jaisoit mes délices, j'espère qu'elle fera votre bonheur. Je l'ai élevée en conséquence, parce que depuis longtems je prévoyois qu'elle devoit partager vos destinées. Je lui ai inspiré l'amour de ses devoirs envers vous, un tendre attachement à votre personne, l'attention à imaginer & à mettre en pratique

pratique les moyens de vous plaire. Je lui ai toujours recommandé avec beaucoup de soin une tendre dévotion envers le Maître des Rois, persuadée qu'on fait mal le bonheur des Peuples qui nous sont confiés, quand on manque envers celui qui brise les Sceptres & renverse les Trônes comme il lui plaît. Aimez donc vos devoirs envers Dieu, je vous le dis, mon cher Dauphin, & je le dis à ma fille. Aimez le bien des Peuples sur lesquels vous regnerez toujours trop tôt. Aimez le Roi votre ayeul, soyez bon comme lui, rendez-vous accessible aux malheureux. Il est impossible qu'en vous conduisant ainsi, vous n'ayez le bonheur en partage. Ma fille vous aimera, j'en suis sûre, parce que je la connois; mais plus je vous répons de son amour & de ses soins, & plus je vous recommande de lui voir le plus sincère attachement. Adieu, mon cher Dauphin, soyez heureux, je suis baignée de larmes.

Il passe pour constant qu'outre cette Lettre, Madame la Dauphine étoit chargée de deux autres Lettres, l'une pour le Roi & l'autre pour Mesdames, & que cette Princesse les a remises en même-tems que celle à Mgr. le Dauphin : mais il ne paroît rien de celles-là.

*Fêtes.*

Les fêtes royales pour le grand mariage ont commencées le 19. Mai par un Bal paré qui se donna ce jour-là à Versailles, suivant l'étiquette convenüe pour la danse, & en préférence pour la Maison de Lorraine; c'est-à-dire, que Mademoiselle de Brionne dansa avant toutes les Duchesses, & le Prince de Lambesc immédiatement après les Princes du Sang. L'Empereur & l'Impératrice-Reine avoient fait demander au Roi cette distinction, que Sa Maj. a accordée avec plaisir, comme ne devant tirer à conséquence.

Cependant

Cependant elle n'a pas eu l'effet que le Roi s'en promettoit, beaucoup de Duchesses & autres Dames qualifiées n'ayant pas voulu se trouver à la fête. Ce Bal commença à cinq heures & dura jusqu'à dix. En ce moment-là le tems étant des plus serrens & des plus favorables, le Sieur Torrè, célèbre Machiniste, exécuta le feu d'artifice de sa composition, qui dura trois quarts-d'heure. Il y eut peu de parties qui manquèrent; l'Artiste eut soin d'entretenir toujours un feu roulant, qui masqua adroitement les lacunes inévitables dans une machine de cette espèce & si composée. On n'avoit pas encore vû à *Versailles* une machine de cette immensité. L'illumination qui suivit a répondu au reste; elle se forma en quelques minutes. La belle nuit qu'il fit concourut à la rendre très-brillante: il s'y trouva encore plus de curieux qu'il ne s'y en étoit rendu le 16. jour du mariage, & tous les Spectateurs en ont été très-satisfaits. On n'a pas oûi dire qu'il y fût arrivé le moindre accident. Les gardes multipliées partout ont empêché les téméraires de se porter aux endroits où ils auroient pû être en danger. Il n'en a guères été de même à *Paris* le 30, jour d'une seconde fête que cette Capitale a donnée, comme on le verra. Cette journée a été très-funeste à un grand nombre de personnes qui y ont malheureusement périés.

Les divertissemens de la Cour ont continué à *Versailles*, & le Bal masqué a eu lieu la nuit du 21. au 22. Mai, ainsi qu'il étoit indiqué. Comme il ne falloit point de billets pour entrer, l'affluence a été prodigieuse; tous les appartemens étoient magnifiquement illuminés, & c'étoit une circulation continuelle de masques  
qui

qui annonçoit cette fête pour une fête vraiment royale.

Quant à ces divertissemens & autres dans *Paris*, on a loué beaucoup la prévoyance de Mr. de Sartine Lieutenant-Général de Police qui, au moyen des sages précautions qu'il avoit prises, a prévenu ou réparé en très grande partie les vols inévitables dans le cahos de ces différentes fêtes. Il a envoyé chercher tous les Fripiers qui avoient loué des habits de gala; il leur a enjoint d'aller partout, accompagnés chacun d'un Exemt de Police. Il les a pourvus de tout ce qui étoit nécessaire à cet effet; & à mesure qu'ils remarquoient quelques porteurs de leurs habits, chaque Fripier en donnoit connoissance à son compagnon. Celui-ci, au fait de tous les filoux, ne manquoit pas de garder l'homme à vûë, le suivoit, & lui faisoit rendre gorge à mesure de ses filouteries. Par cette manœuvre vraiment admirable, quoiqu'il se soit commis beaucoup de vols, il est peu d'effets qui ne se soient retrouvés & qui n'ayent été rendus. Cet espionnage s'est fait avec la décence & le secret qu'exigeoient la majesté du lieu & la gayeté des fêtes.

Mais venons à la seconde fête que la Ville de *Paris* a donnée le 30. Mai à l'occasion du mariage de Mgr. le Dauphin, passant sur la première qui avoit eu lieu quelques jours auparavant, & qui n'a pas laissé que d'être brillante & magnifique. Cette seconde fête fut annoncée au Peuple à six heures du matin par une salve d'artillerie de la Ville, & à midi par une pareille salve. Vers les sept heures du soir on commença à faire couler les fontaines de vin & à distribuer au Peuple du pain & de la viande dans les différens

différens endroits de cette Ville, & à différens carrefours, donnant sur les ramparts au Nord. Vers les neuf heures du soir, il y eut une nouvelle salve de l'artillerie de la Ville, pendant laquelle on tira un feu d'artifice, préparé dans la Place de Louis XV, & après lequel on illumina les deux grands Bâtimens & le pourtour de cette Place, ainsi que les fontaines de vin & les Orquestres qu'on y avoit établis. Les ramparts du Nord furent illuminés comme les jours précédens par les deux cordons de lanternes en reverberes : on avoit ajouté une illumination à chaque arbre d'un bout à l'autre de ces ramparts. On illumina aussi les boutiques d'une foire préparée. Il y eut-là pendant toute la nuit un grand concours de Peuple. On avoit construit des Orquestres devant l'Hôtel-de-Ville, celui du Gouverneur de la Ville, celui du Prévôt des Marchands & les maisons des Officiers du Bureau de la Ville; & l'on fit au Peuple dans ces différens endroits une distribution de pain & de viandes. A l'entrée de la nuit toutes les maisons de cette Capitale & des Fauxbourgs furent illuminées.

La décoration du feu d'artifice, dont la hauteur étoit de cent-trente pieds, représentoit le Temple de l'Hymen. Ce Temple, dont l'Architecture étoit d'Ordre Corinthien, étoit porté sous un soubassement décoré de cascades, de fontaines & de groupes de figures allégoriques. La face principale, qui se présentoit du côté des colonnades où l'on avoit préparé des Loges pour les personnes de la Cour, que la Ville avoit invitées à cette fête & pour d'autres personnes de distinction, étoit formée par six colonnes portant un fronton, dans lequel étoient représentés

*Malheurs.*

sentés l'emblème de la France & de l'Empire, & les chiffres unis de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine. Mais les plaisirs de cette brillante fête ont été troublés par un malheur qu'on ne pouvoit ni prévenir, ni prévoir. La rue, par laquelle le Peuple se porta avec le plus d'affluence après le feu d'artifice, s'étant trouvée embarrassée par différens obstacles, & la foule étant prodigieuse, un grand nombre de personnes de tout sexe & de tout âge ont été bientôt étouffées. Le nombre des morts montoit, autant qu'on put s'en appercevoir, à 132; savoir, 49 hommes ou garçons, & 83 femmes ou filles. Celui des blessés étoit de 26: ces derniers ont été portés à l'Hôtel-Dieu & à la Charité, & la plupart sont en grand danger.

On ne peut exprimer la douleur que cet événement a causée au Roi & à la Famille Royale. Sa Maj. a donné des ordres précis pour qu'il fût pourvû au soulagement des familles comprises dans le désastre de cette journée. Mgr. le Dauphin a donné en cette occasion une marque à jamais mémorable de la bonté & de la sensibilité de son cœur. Ce jeune Prince instruit des malheurs arrivés dans un jour consacré à la joie que son mariage inspiroit à tous les François, ayant reçu le lendemain les six mille livres que Sa Maj. lui a assignées par mois pour ses menus plaisirs, les a envoyées à Mr. de Sartine, Lieutenant-Général de Police, à qui il a écrit de sa main, lui mandant de distribuer cette somme à ceux qui avoient le plus pressant besoin d'être secourus. Madame la Dauphine a suivi cet exemple respectable. Le Bureau de la Ville a pris aussi les mesures les plus détaillées pour faire soigner les

les blessés & procurer du soulagement aux familles de ceux qui ont péri.

Indépendamment des morts & blessés, on prétend qu'il y a eu aussi une quantité de noyés sur des bateaux, où trop de Spectateurs s'étoient mis pour voir le feu plus à l'aise. Quelques échaffauts qui ont manqué, ont fait périr encore du monde; & en y comprenant les blessés, dont il en expire journellement, on évalué la journée meurtrière du 30. à environ cinq cens personnes. Mesdames qui étoient venues de *Versailles* pour voir les illuminations, s'étant trouvées au milieu de ce convoi funéraire, sont retournées sur le champ le cœur ferré d'un pareil spectacle. On ne sauroit trop se louer de l'humanité des Princes qui ont recueilli dans leurs carrosses & autour d'eux divers malheureux échappés au carnage. Un Conseiller du Parlement est entre-autres redevable de la vie à Mr. le Comte de Clermont. Mr. le Comte d'Argental, Envoyé de *Parme*, a eu l'épaule démise; l'Abbé de Raze a été horriblement froissé & meurtri, & a perdu son diamant dans la mêlée. D'autres gens de famille se trouvent parmi les morts.

On a déposé au Cimetière de la *Magdelaine* de la Ville l'Evêque, 59 hommes, parmi lesquels il y a des Chevaliers de Malthe & de l'Ordre de St. Louïs, des Prêtres, des Moines & 87 femmes. Le Maréchal de Biron a couru grand risque, son carrosse & celui du Comte d'Argental ont été brisés & leurs chevaux étouffés. En un mot, tant de malheurs, dont l'énumération seroit trop longue, ont bien fait succéder à la joye l'horreur & la désolation.

Le Parlement, comme chargé de la haute  
Police,

Police, a convoqué les Chambres le lendemain matin de ces malheurs arrivés, & les Gens du Roi ont été chargés de faire des informations sur les causes d'une boucherie aussi nombreuse, & dont il n'y a point d'exemple. Il paroît que les Filoux, pour profiter de la presse, ont beaucoup contribué à l'augmenter. Outre qu'on soupçonne plusieurs de ceux que personne ne vient réclamer dans le nombre, il s'en est rencontré deux étouffés, dont l'un avoit cinq montres sur lui qui ne lui appartenoient certainement pas, & l'autre étoit armé d'un poignard.

L'on n'entend dans *Paris* que des pleurs & des gémissemens depuis les effroyables malheurs arrivés le 30. Mai. Chacun a couru pendant plusieurs jours, grands & petits, pour savoir si ses parens ou amis étoient encore en vie. Outre les cadavres déposés pour être reconnus au Cimetière de la Paroisse la plus prochaine, il en avoit été transporté dans les Hôpitaux & autres endroits, & l'on en a peché continuellement dans la rivière. On compte ainsi à près de 500 les morts & les blessés. La Ruë Royale, qui conduit de la Place de *Loüis XV.* aux Boulevards, est l'endroit où il a péri le plus de monde, attendu qu'il y a des fossés, & qu'au moment où les gens de pied débouchoient de ce côté, il est survenu des carrosses à six chevaux qui obligeoient de culbuter ou de se laisser écraser. Après un grand carnage, ceux qui avoient des épées ont pris le parti de percer les Cochers & même les chevaux. Plusieurs Filoux qui profitoient de l'engorgement en ont été les victimes. Il s'en est trouvé parmi les morts qui avoient une grande quantité de montres & des boucles d'oreilles, auxquelles tenoient des oreilles presqu'entières,

*des Princes &c. Juillet 1770.* 31

qu'entières, & un, comme on l'a déjà dit, qui avoit un poignard. Madame la Dauphine & Mesdames qui vinrent à minuit pour voir l'effet des illuminations, s'en retournerent sans passer par la Place, sur ce qu'on leur dit une partie de l'affreux désastre dont on étoit occupé. On ne peut exprimer la douleur que cet événement a causée au Roi, à la Famille Royale & à tous les Ministres. On assure que Sa Maj. a dit : *La fête devant être pour mon Peuple, il eut été essentiel de prendre les mesures nécessaires pour mettre sa vie en sûreté.*

Il paroît que le très-funeste accident arrivé, a été occasionné par plusieurs circonstances : d'abord un complot formé par une troupe de Filoux de faire presse, suivant leur usage, pour mieux favoriser leurs coups de main ; ensuite, des fossés qui se sont trouvés au dégorgement du détroit & qui ont fait trébucher beaucoup de monde ; mais principalement le défaut de Gardes suffisans pour contenir une semblable multitude, défaut occasionné par la prétention du Bureau de la Ville d'avoir droit de garder elle-même la place à pareil jour, & d'avoir assez de troupes pour le faire ; ensorte qu'on n'a pas mis sur pied les deux Régimens des Gardes-Françoises & des Gardes-Suisses, ainsi que l'exigeoient environ six cens mille Spectateurs qui étoient à la fête. Au reste, Mr. le Lieutenant-Général de Police, dont la vigilance & l'exactitude n'ont jamais été en défaut à pareil jour, a envoyé à Mr. le premier Président l'état de tous les postes & de toutes les consignes, & l'on ne voit d'autre chose à reprocher peut-être à ce Magistrat, que d'avoir trop facilement acquiescé au prétendu droit du Prévôt des Marchands, qui

qui certainement aura été mandé au Parlement pour y être bien réprimandé.

Nous avons déjà rapporté la belle action de Mgr. le Dauphin. Voici la Lettre qu'il a écrite à Mr. de Sartine, Lieutenant-Général de Police de la Ville de Paris, en lui envoyant les six mille livres de son mois.

*J'ai appris le malheur arrivé à Paris à mon occasion, j'en suis pénétré. On m'en a apporté ce que le Roi m'envoie tous les mois pour mes menus plaisirs : je ne peux disposer que de cela, je vous l'envoie : secourez les plus malheureux. J'ai, Monsieur, beaucoup d'estime pour vous. Signé, LOUIS-AUGUSTE. A Versailles le premier Juin 1770.*

L'exemple de générosité compatissante que Mgr. le Dauphin & Madame la Dauphine ont donné, a été suivi par la Famille Royale. Madame Adelaïde a fait écrire à Mr. de Sartine, pour qu'il lui envoyât l'état des Familles les plus malheureuses, & la mit à portée de pourvoir à leurs besoins. Deux personnes ont fait remettre dans ces momens au même Magistrat, l'une la somme de trois mille livres, & l'autre celle de douze cens livres.

Tel est le triste récit des funestes accidens arrivés & qui ont bientôt mis fin à tous les divertissemens de la Cour & de la Ville pour le mariage de Mgr. le Dauphin. A l'occasion de ce grand mariage, que les Ambassadeurs & Ministres du Roi dans toutes les Cours Etrangères, Mr. le Marquis d'Armentiere à Metz & tous les autres Gouverneurs de Places, ont célébré par de superbes fêtes, le Roi a fait frapper deux Médailles. La première a pour type la tête du Roi avec ces mots : *Ludovicus XV. Rex Christianiss.*  
&

& pour revers un Autel sur lequel brule le feu sacré : devant l'Autel on voit les deux augustes Epoux se donnant la main, & derrière, la France & l'Autriche se tenant embrassées. Elle porte pour légende : *Sacrum aeterna concordia pignus*, & on lit à l'exergue : *M. Antonia Aust. Lud. Delphino nupta MDCCLXX.* La seconde Médaille a également pour type la tête du Roi avec la même légende que la première, & pour revers la tête de Mgr. le Dauphin & celle de Madame la Dauphine. On lit tout au tour ces mots : *Lud. Aug. Delphini & M. A. Jos. II. Imp. Sororis connubium*; & au bas ceux-ci : *Die XVI. Maii MDCCLXX.*

Quelques jours avant le mariage de Mgr. le Dauphin le Roi lui nomma pour Menins, le Duc de Saintmégrin, Colonel du Régiment Dauphin Infanterie; le Prince de Montmorency, Maréchal de Camp; le Comte de Lorges, Colonel aux Grenadiers de France; le Comte de Pons, Colonel du Régiment de Dauphiné; le Comte de Coffé, Colonel aux Grenadiers de France; le Comte de Bourbon-Basset, Capitaine au Régiment d'Artois Cavalerie; le Marquis de Choiseul, Brigadier d'Infanterie; le Marquis de Saintherem-Montmorin, Cornette des Chevaux-Legers de la Garde de Sa Majesté; le Marquis de Damas, Brigadier des Armées du Roi & Colonel du Régiment de Limousin; le Marquis de la Roche-Aimon, Capitaine de Cavalerie au Régiment de Noailles, & le Marquis de Beaumont, Brigadier d'Infanterie & Colonel du Régiment de la Fere. Ensuite le Roi a nommé Gouverneur Lieutenant-Général en *Provence* le Prince de Marsan, Lieutenant-Général de ses Armées & Chevalier de ses Ordres. Le Gouver-

nement de *Provence* vaquoit par la mort du Duc de Villars. Sa Maj. a nommé aussi au Gouvernement de la Ville & Citadelle d'*Arras* & à la Lieutenance-Générale d'*Artois*, vacans par la mort du Comte de Bethune, le Comte de Chabot, Lieutenant-Général de ses Armées & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louïs. Le Baron de Breteüil, qui remplissoit l'Ambassade de la Cour auprès des Etats-Généraux, passe à celle de la Cour de *Vienne*, par le rappel du Marquis de Dürfort.

*Disette ,  
calamité.*

Au milieu des fêtes qui se donnoient à *Verfailles* & à *Paris*, le Gouvernement ne perdoit point de vûë le soulagement de plusieurs Provinces affligées de famine & de maladies. Il a donné & continué à donner ses soins pour faire passer promptement des secours aux endroits qui en ont besoin : Il a fait annoncer qu'il étoit arrivé quantité de bleds à *Nantes* qui y seroient transportés. Cette disette de grains a occasionné une sédition à *Tours*, d'où Mr. l'Intendant a été obligé de s'évader, & Mr. l'Archevêque est venu en Cour y interposer ses bons offices pour le Peuple. La calamité est encore plus grande dans le *Limousin* & dans la *Marche* : on y compte plus de quatre mille personnes mortes de faim ou de misère. Le Ministère s'occupe à la vérité des moyens de pourvoir à tant de maux, il a bien fait venir beaucoup de bled en différens Ports outre celui de *Nantes*, mais il faut du tems pour que cette denrée circule & répare la disette dans les lieux divers où elle est. Ces contreteims malheureux dérangent le système des Partisans de l'Oconomie, qui s'obstinent à défendre le transport des grains, malgré les maux réels qui en peuvent résulter. Mr. de Turgot, Intendant de

*Limoges*,

*des Princes &c.* Juillet 1770. 35

*Limoges*, pour remédier aux calamités dont sa Province est affligée, a mis une espèce de taxe, mais volontaire, sur les gens aisés. Il en a paru que la Cour avoit désapprouvé cette conduite, & lui en avoit fait des reproches. Surquoi Mr. de Turgot, piqué de ce qu'un zèle qu'il croyoit loüable lui eût attiré une telle animadversion, a envoyé sa démission : mais le Ministère, mieux instruit, lui a rendu plus de justice, & lui a écrit une Lettre satisfaisante en lui renvoyant cette même démission.

Dans le tems de crise où l'on a été à *Paris* pendant plus de six semaines pour des banqueroutes, des vols, des assassinats, les Citoyens étoient fort allarmés, surtout de ces meurtres commis coup sur coup & à des heures peu induës. On a arrêté heureusement, entre-autres malheureux, un Scélerat sorti des Galères & auteur de plusieurs assassinats ; il n'a pas été long-tems sans être jugé & condamné à être rompu vif par un jugement Présidial du Châtelet. Quoique dans ces tems de crise les faillites ne surprennent pas, on n'avoit cependant pas encore vû une banqueroute de la nature de celle que voici. Une femme, fameuse ouvrière en Robes, nommée *Lafontaine*, fort employée pour les habits des fêtes du mariage de Madame la Dauphine, a fait une pacotille d'une quarantaine de ces Robes & a disparu. On évaluë ce qu'elle a emporté à plus de cent cinquante mille livres.

Il paroît un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 14. Avril, qui proroge jusqu'au premier Juillet (présent mois) la liquidation des billets de Caissé de la Colonie de la *Loisiane*, que différentes circonstances ont empêché de rapporter

*Banqueroutes.*  
*Assassinats.*

*Arrêts.*

au Sr. Marignet, commis pour en faire le payement.

Autre Arrêt du même Conseil du 5. Mai, qui ordonne que les trois cens Conseillers Secrétaires du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, seront tenus de payer, chacun en particulier, entre les mains du Trésorier des revenus catuels, la somme de dix mille livres sur celle de quarante mille, à laquelle chacun de leurs Offices a été taxé par l'Edit du mois de Février dernier; au moyen duquel payement ils jouiront chacun de 500 livres d'augmentation de gages. En conséquence Sa Maj. veut que la délibération prise par la Compagnie de seldits Conseillers-Secrétaires le 30. Mars dernier, à l'effet d'emprunter en corps la totalité des augmentations de finance de leurs Offices, demeure sans exécution; que dans huit jours au plus tard, à compter du jour de l'Arrêt, il soit convoqué par les Syndics de ladite Compagnie, une assemblée générale de tous seldits Conseillers-Secrétaires de Sa Maj. qui sont résidens à *Paris*, & qu'on écrive à ceux qui peuvent être absens, pour qu'ils ayent à opter ou adhérer à l'emprunt en corps, ou à payer particulièrement la totalité de la somme de quarante mille livres montant de l'augmentation de finance de chacun de leurs Offices; ce à quoi, audit cas, ils seront obligés de se soumettre par une déclaration signée d'eux, dans le mois, à compter du jour de ladite assemblée.

*Affaire de  
Bretagne.*

L'affaire, dont on a parlé le mois passé, de Mr. le Duc d'Aiguillon en Parlement, donne matière à bien des discussions dans l'Assemblée des Pairs, ainsi qu'à beaucoup de prétentions & de réclamations contre ceux qui y siègent & se trouvent

trouvent être en grand nombre de la famille de ce Seigneur, chaque classe croyant y avoir le même droit qu'elle appuie de raisons assez plausibles, mais auxquelles on ne croyoit pas devoir s'attendre. Des représentations faites au Roi sur un ordre qu'il avoit donné de lui apporter la grosse d'informations reçûes contre le Duc d'Aiguillon, portent en substance " que le secret le plus profond étoit nécessaire dans une procédure criminelle, & qu'en s'écartant des formes prescrites par les Ordonnances, cela pouvoit devenir plus préjudiciable à l'honneur des accusés que le jugement même. "

Mais sur son procès Mr. le Duc d'Aiguillon expose en peu de mots dans un Mémoire à consulter & consultation qui seroit en sa faveur, " Que pour avoir été Commandant en Bretagne dans le tems des troubles qui agitoient cette Province & pour avoir exécuté les ordres du Roi, il est devenu l'objet d'un complot horrible; que comme on ne peut attaquer son administration, vû les ordres dont il étoit muni, on a osé lui imputer les trames les plus noires contre l'honneur & la vie de différens Magistrats, contre lesquels il y avoit une accusation capitale; que les libelles les plus infames ayant été répandus à ce sujet, il fit rédiger au mois de Janvier 1769 une Requête adressée à la Cour des Pairs, afin d'être admis à poursuivre les auteurs d'une diffamation exécrationnelle; mais qu'il ne put obtenir du Roi de rendre cette plainte, attendu la résolution que Sa Maj. avoit prise d'abolir jusqu'au souvenir des troubles; que ce n'est que depuis les informations faites dernièrement en Bretagne qu'on a senti l'indispensable nécessité d'ac-

30 corder à ce Pair de France la faculté d'être  
 30 jugé par le Tribunal dont il est Membre ;  
 30 que pouvant dès-à-présent administrer à la  
 30 Justice des preuves éclatantes de la machina-  
 30 tion & des manœuvres qui en ont été la  
 30 suite, il se propose de rendre une plainte, où  
 30 l'on verra que la plupart des témoins enten-  
 30 dus en *Bretagne* & qui ont dû l'être à *Paris*,  
 30 sont eux-mêmes les machinateurs & les su-  
 30 borneurs ; & il demande si dans l'état des  
 30 choses la plainte est ou n'est pas recevable &  
 30 fondée. ”

Le Conseil de neuf Jurisconsultes qui a signé  
 le 18. Mai ce Mémoire à consulter & consulta-  
 tion, estime qu'il doit être admis sans diffi-  
 culté, & qu'on ne peut davantage opposer à Mr.  
 le Duc d'Aiguillon, qu'il n'est point encore ac-  
 cusé, n'y ayant point de Décrets &c. En consé-  
 quence ce Seigneur a présenté au Roi sa Requête  
 intitulée : *Au Roi & à nos Seigneurs de la Cour  
 des Pairs*, & Sa Maj. l'a fait remettre à l'Assem-  
 blée du 26.

Cette Assemblée des Pairs ayant chargé les  
 Gens du Roi de savoir quand Sa Maj. voudroit  
 indiquer une séance à l'occasion d'une Requête  
 qui lui a été présentée par Messieurs de la Cha-  
 lotais (\*), il a été rendu compte, le 28 Mai,  
 à la même Assemblée (excepté Mr. le premier  
 Président, les Présidens d'Ormesson, Bochart, de  
 Saintfargeau qui se sont retirés, ainsi que les  
 Pairs alliés) que Sa Maj. avoit répondu aux  
 Gens du Roi de donner leurs conclusions sur

l'incident

(\*) *Procureurs-Généraux du Parlement de Ren-  
 nes, fameux dans l'histoire des affaires présentes,  
 & qui sont toujours exilés.*

*des Princes &c.* Juillet 1770. 39

l'incident des deux Requêtes, & qu'elle indiqueroit une Séance lorsqu'on viendrait lui annoncer que tout seroit mis dans l'état requis. Le Parlement ayant vacance à la Pentecôte, l'Assemblée s'est remise au 19. Juin, en se réservant de statuer tant sur la forme que sur le fond de la Requête de Mr, le Duc d'Aiguillon, parce qu'il a été observé qu'elle devoit être adressée à *nos Seigneurs du Parlement, les Princes & Pairs y séans.* Ainsi dans un autre mois on pourra savoir quelque chose de la tournure qu'aura prise cette affaire sur laquelle ce qu'il y a de Notable en France jette les yeux.

L'Assemblée du Clergé, dont on a dit quelque chose dans notre Journal du mois de Mai, a repris dès la fin d'Avril ses séances interrompues pendant la quinzaine de Pâques. Il y a d'abord été question de fortes remontrances à faire au Roi à l'occasion de la licence effrénée de la presse, ou du peu de précaution qu'on prend pour empêcher l'introduction de tous ces Livres abominables contre la Religion, dont on inonde la Capitale, & qui s'y reproduisent successivement & sans la moindre interruption.

Clergé.

Difons en finissant cet Article de France, que Mesdames les Princeffes Filles du Roi font toujours de fréquentes visites à *Saint-Denis* à Madame Louise, Sœur Alexis; elles ont laissé même encore le 18. Mai les plaisirs & les tumultes de la Cour à l'occasion du mariage de Mgr. le Dauphin, pour aller embrasser cette tendre Sœur Carmelite, dont la ferveur redouble de jour en jour, n'aspirant qu'au moment qu'il lui sera permis de prendre le voile.

La Frégate la *Tampoue*, commandée par Mr. de Kermingui de Silliard, est arrivée sur la fin d'Avril

Toulon.



d'Avril au Port de *Toulon*, venant en dernier lieu de *Rochefort*, & ayant à bord 150 pièces de canon, de 6, de 8 & de 12 livres de bale, six mortiers & deux millions & demi de piaftres qu'elle a chargés à *Cadix* pour *Marseilles* & pour *Genes*. Il est auffi arrivé de *Corfe* à *Toulon* trois Batteaux de poste, fur lesquels il y avoit 63 hommes de Cavalerie de la Légion de Soubife, qui font allé jointre leurs Corps à *Tournon* en *Vivarais*, & qui ont laiffé leurs chevaux pour celle de la Légion *Corfe*. L'Infanterie des Légions de *Lorraine* & de *Soubife* confiftant en 600 hommes chacune, est auffi arrivée de *Corfe* à *Toulon*; ils vont à leurs diverfes destinations. Mr. le Comte de *Vaux*, Lieutenant-Général qui commandoit en chef les troupes du Roi en *Corfe*, & Mr. le Vicomte de *Thianges*, Maréchal de Camp, font également revenus de cette *Ile* à *Toulon*, d'où ils font partis pour *Paris*. On ne croit pas que le Comte de *Vaux* retournera en *Corfe*.

*Avignon.*

Une Députation du Parlement d'*Aix* arriva le 7. Mai à *Avignon* pour y installer au nom du Roi, les nouveaux Magistrats de la Sénéchauffée. La cérémonie s'en est faite en présence des Consuls qui étoient au fond du Parquet vis-à-vis de Mrs. les Députés, qui étant partis le 9. pour *Carpentras*, y ont fait une pareille installation. On parle beaucoup à *Avignon*, ainfi qu'ailleurs, d'une réunion des *Observantins* avec les *Mineurs Conventuels*, dont les premiers prendroient l'habits de ceux-ci, en gardant néanmoins les uns & les autres leurs Couvents respectifs. Le Pape qui défire comme le Roi cette réunion, se propose de présider lui-même au

Chapitre

*des Princes &c. Juillet 1770.* 41  
Chapitre général qui doit se tenir à Rome pour  
cet effet le 19. Mai 1771.

### ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus consi-  
dérable en ANGLETERRE,  
& aux PAYS-BAS, depuis le mois  
dernier.*

**A**NGLETERRE. Du jour, 10. Mai, où *Parlement.*  
nous finimes le mois dernier le récit de ce  
qui a été fait & résolu dans les diverses séances  
du Parlement jusqu'au 19. du même mois, que  
le Roi les a terminées par un Discours émané  
du Trône, on ne voit d'essentiel que les Subsides  
accordés pour l'année présente. Il conste d'après  
un état exact, que les moyens de les lever mon-  
tent à *sept millions trois cens vingt sept mille six  
cens cinquante six livres sept sols huit deniers &  
demi sterlings*, & que les Subsides ne font qu'un  
total de *six millions neuf cens quarante-deux mille  
livres seize sols deux & sept huitièmes de deniers  
sterlings*; de sorte que l'excédent des moyens est  
de *trois cens quatrevingts-quatre mille sept cens  
vingt-trois livres onze sols cinq & cinq huitièmes  
de deniers sterlings*. De plus, la dette nation-  
nale se montoit au 5. Janyier dernier à la som-  
me de *cent vingt-huit millions neuf cens quatre-  
vingts-dix-neuf mille trente-six livres huit sols  
deux & un quart de deniers sterlings*, dont les  
intérêts annuels sont de *quatre millions cinq cens  
quatrevingts-quinze mille neuf cens quarante  
livres dix-huit sols huit deniers sterlings*. Par les  
délibérations du Parlement les Communes ont  
été en état de remplir les Subsides, sans aug-  
menter

mentent la dette nationale par de nouveaux emprunts.

Voici la traduction du Discours que le Roi a fait à la clôture des deux Chambres du Parlement le 19. Mai.

### Mylords & Messieurs.

*La saison de l'année & l'attention que vous avez apportée aux affaires publiques, m'engagent à terminer la séance actuelle du Parlement. La sagesse avec laquelle vous avez conduit tous vos arrangemens, m'a donné une grande satisfaction; & je ne puis espérer que d'heureuses suites de la fermeté & de la modération que vous avez fait voir dans les circonstances critiques qui ont accompagné vos dernières délibérations. Quant aux affaires étrangères, je n'ai rien d'important à vous communiquer. Je continuerai de m'appliquer à appaiser les troubles qui regnent dans quelques parties de l'Europe, ou au moins à empêcher qu'ils ne s'étendent. A tout événement, mon premier & principal soin sera de veiller à vos intérêts, & de garantir les droits de mes Sujets.*

### Messieurs de la Chambre des Communes.

*Je vous fais mes remerciemens des Subsidés que vous avez si gracieusement accordés pour le service de l'année courante, ainsi que de l'attention que vous avez eüe à travailler à la diminution des dettes nationales. L'épargne que vous avez été en état de faire dans cette séance pour la décharge d'une somme si considérable, sans mettre aucun nouvel impôt sur mes Sujets, ne peut qu'être fort avantageuse au crédit public.*

Mylords

Mylords & Messieurs,

*Je dois vous recommander cordialement d'exercer dans vos Provinces le même zèle & la même prudence que vous avez montrés au Parlement pour procurer la tranquillité & le bonheur dans le Royaume. Rien ne peut être si favorable aux intentions de ceux qui voyent avec jalousie la force & la prospérité de ce Pays, que l'entretien de l'amitié & des dissensions parmi nous. Appliquez vos soins à bannir de l'esprit de mes Sujets tout soupçon d'inquiétude & de mécontentement. Faites leur sentir mon attention continuelle à augmenter leur bonheur; & convainquez-les que rien ne peut assurer davantage leur liberté que le maintien de toutes les parties de notre excellente Constitution dans toute sa force & son autorité.*

Après ce discours le Lord Mansfield prorogea le Parlement par ordre du Roi au 19. du présent mois de Juillet.

Le Lord Maire de Londres, accompagné de quatre Aldermans, de deux Echevins, de 75 Membres du Commun Conseil de la Bourgeoisie & du Greffier, se rendit le 23. Mai, en grand cortège à Saint-James & présenta au Roi une Adresse, Remontrance & Requête de la Ville de Londres, dont on avoit auparavant demandé & obtenu de Sa Maj. la permission de la présenter. En voici les termes.

Dans le tems que les très-fidèles Sujets de Votre Majesté, les Citoyens de Londres, dont l'illustre Maison de Brunswich a si souvent éprouvé la loyauté & l'affection, gémissent sous le poids du déplaisir que Votre Maj. a été conseillée de leur faire essuyer par sa réponse donnée du Trône à leur dernière Supplique, nous nous sentons obligés d'approcher en toute humilité le Pere royal de son Peuple.

Pénétrés,

Pénétrés, SIRE, des plus purs sentimens de vénération qu'ils entretiennent pour la Personne de Votre Majesté, nous voyons avec le plus profond chagrin, que ce que la Loi accorde & ce que dicte la Constitution a été représenté comme un manque de respect à Votre Maj. par les instrumens de cette influence qui ébranle le Royaume.

Dans la perplexité & l'étonnement où nous a jetés la sentence effrayante de censure que les Citoyens ont dernièrement essuyée dans la réponse émanée du Trône de Votre Maj., nous ne saurions, sans renoncer à tout ce qui est cher aux Anglois, nous dispenser de supplier humblement Votre Majesté, qu'Elle daigne interpréter plus favorablement notre réclamation respectueuse, quoique persévérante, de nos droits de naissance que l'on a envahis; ne doutant nullement, qu'enfin, à notre inexprimable consolation, la bénignité naturelle de Votre Maj. ne perce à travers les machinations secrètes & visibles, auxquelles la Ville de Londres doit la sévérité avec laquelle elle a été dernièrement repoussée; & que la justice Royale & la tendresse paternelle ne défavoüe l'avis malin & pernicieux, qui a suggéré la Réponse que nous déplorons; avis très-dangereux dans ses conséquences, en ce que les droits les plus clairs du Sujet, savoir ceux de s'adresser au Roi pour le redressement de griefs, de se plaindre de la violation de la liberté d'Élection, de demander la dissolution du Parlement, de faire observer les mauvaises pratiques dans l'administration, & d'insister sur l'éloignement de mauvais Ministres, ont été censurés & réprimandés indistinctement sous la généralité d'un seul mot; & que les Citoyens affligés de Londres ont entendu prononcer du Trône même, que toute la teneur de leur humble Adresse, Remontrance & Requête, portant leurs plaintes & leurs torts au pied de leur Souverain, ne sauroit être considérée par Votre Maj. que comme "manquant au respect qui lui est dû, "comme injurieuse à son Parlement, & comme "incompatible avec les principes de la Constitution. "

Votre Majesté ne sauroit désapprouver que nous maintenions ici les principes les plus clairs de la  
Consti-

Constitution contre les tentatives infidieuses de mauvais Conseillers pour les confondre & les ébranler. Nous sommes déterminés à nous en tenir à ces droits & à ces libertés, que nos ancêtres nous ont conservés avec tant de bravoure à la révolution à jamais mémorable, & que leurs descendans défendront toujours avec fermeté. Dans cette vûe nous réitérons au pied du Trône notre réclamation du Droit indispensable du Sujet; c'est-à-dire, un Parlement plein, libre & non mutilé, & dont tous les Membres sont légalement choisis: Droit que la Chambre actuelle des Communes a manifestement violé en privant, de son propre chef, le Comté de Middlesex d'un de ses Représentans légitime, & en nommant arbitrairement pour Membre de cette Province une personne qui n'avoit pas été éluë par la majorité des Franctenanciers. Comme le seul moyen de réparation qui reste à présent aux électeurs lésés de la Grande-Bretagne, nous implorons, par nos supplications urgentes, " la dissolution du présent " Parlement, l'éloignement de mauvais Ministres, " & l'extinction totale de la fatale influence qui a " causé un si grand mécontentement National. „

En attendant, SIRE, nous offrons au Ciel nos prières constantes, que Votre Majesté puisse regner, ainsi que les Rois peuvent seulement regner, dans & par les cœurs d'un Peuple loyal, respectueux & libre.

Le Roi, assis sur son Trône, reçut cette Adresse, Remontrance & Requête des mains du Lord-Maire; & le Greffier en ayant fait la lecture, Sa Maj. y fit la réponse suivante.

*Je manquerois à ce que je dois au Public aussi bien qu'à moi-même, si je n'avois pas témoigné mon mécontentement au sujet de la dernière Adresse. Mes sentimens sur cet objet sont toujours les mêmes; & je mériterois très-peu le titre de Pere de mon Peuple, si je me laissois persuader de faire tel usage de ma prérogative, que je ne saurois considérer que comme incompatible avec l'intérêt*

de ce Royaume & dangereux à la Constitution.

Le Lord-Maire s'adressa ensuite au Roi en ces termes.

Très-gracieux Souverain.

Votre Majesté voudroit - Elle bien condescendre de permettre au Lord-Maire de votre fidèle Ville de Londres de déclarer en votre présence Royale, en faveur de ses Concitoyens, combien la seule appréhension du déplaisir de Votre Maj. affecteroit en tout tems leurs esprits. La déclaration de ce mécontentement les a déjà remplis d'une inquiétude inexprimable & de la plus vive affliction. Permettez-moi, SIRE, d'assurer Votre Maj. qu'Elle n'a dans tous ses Etats de Sujets plus fidèles, plus dévoués ou plus attachés à la Personne de Votre Maj. & à votre Famille, & plus prêts à sacrifier leurs vies & leurs biens pour le maintien de l'honneur & de la véritable dignité de votre Couronne.

Nous supplions donc, en toute humilité & soumission, très-sérieusement Votre Maj. qu'il lui plaise de ne pas nous renvoyer hors de votre présence sans témoigner un sentiment plus favorable pour vos fidèles Citoyens & sans quelque consolation, du moins sans quelque espérance de redressement.

Permettez-moi, SIRE, d'observer que quiconque auroit osé ou qui desormais tâcheroit par de fausses insinuations d'aliéner l'affection de Votre Majesté de vos fidèles Sujets en général & de votre Ville de Londres en particulier & de retirer votre confiance de votre Peuple, est un ennemi de la Personne & de la Famille de Votre Majesté, un perturbateur du repos public & un traître de notre heureuse Constitution, qui a été établie

*des Princes &c. Juillet 1770. 47.*  
*étahlie telle lors de la glorieuse & nécessaire ré-*  
*volution.*

Le Lord-Maire attendit un moment pour une réponse, mais on ne lui en fit aucune; sur-quoi ce Magistrat & toute sa suite se retirèrent. Le Sieur Wilkes ne s'est point trouvé à cette audience. Deux jours après le Lord-Maire, les Aldermans & la Bourgeoisie tenant une assemblée, quelques-uns des assistans s'y plainquirent des expressions dont le Lord-Maire se servit dans le Discours qu'il prononça le 23. au Roi, lorsqu'il présenta la Remontrance de la Cité, comme n'ayant été nullement chargé par le Corps de la Bourgeoisie de s'énoncer en tels termes. Les Aldermans, Wilkes, Townshend & Sawbridge soutinrent le Lord-Maire & le prièrent de rapporter ce qu'il avoit dit à cette occasion. Ce qu'ayant fait, il fut entièrement approuvé, & l'on résolut de faire à ce premier Magistrat des remerciemens de sa noble conduite dans cette circonstance. Ensuite Mr. Wilkes fit un Discours dans lequel il déclara " Que la principale raison qui l'avoit obligé de ne point assister à la présentation de la Remontrance à *Saint James*, avoit été le cas qu'il fit de la conservation de la vie de ses Concitoyens; qu'il savoit que le Ministère ne souhaitoit que d'avoir les occasions de massacrer le Peuple; que, lorsque la Remontrance fut présentée à *Westminster*, le Colonel de la Garde avoit eu ordre de tirer sur le Peuple dès qu'il y auroit eu le moindre désordre; que, par conséquent, il étoit assuré que s'il s'étoit rendu le 23. à *St. James*, & que quelqu'un eut fait des huées, l'on se seroit servi de ce prétexte pour tirer sur les compatriotes, d'où il auroit résulté un second massacre, "

20 massacre , dont l'idée seule remplissoit son  
 20 cœur d'effroi & d'horreur , & que cette raison  
 20 l'avoit principalement retenu , &c. " On or-  
 donna d'enrégistrer la Réponse du Roi à la  
 Remontrance , & immédiatement après la répli-  
 que du Lord-Maire. Après-quoi il fut proposé  
 de présenter au Roi une Adresse de félicitation  
 sur la naissance d'une Princesse. Mr. Wilkes dit  
 à ce sujet , " Qu'il n'entreprendroit point de  
 20 s'opposer à cette démarche , puisqu'il n'y  
 20 avoit dans cette Assemblée ni dans toute la  
 20 Nation, pas un homme plus fermement attaché  
 20 que lui à la Maison de Brunswich & au Prince  
 20 actuellement sur le Trône ; mais que la con-  
 20 joncture présente sembloit ne pas devoir tolé-  
 20 rer beaucoup de complimens au Trône de la  
 20 part de la Ville de *Londres* ; que la Bourgeoisie  
 20 de cette Ville avoit tout récemment été trai-  
 20 tée avec beaucoup d'indignité ; que sa Requête  
 20 avoit été reçûe avec mépris & sa Remontran-  
 20 ce avec insulte ; que l'Administration sem-  
 20 bloit s'étudier à affronter la Ville & provo-  
 20 quer le Peuple " , sur-quoi il alléguâ pour  
 preuves " les faveurs dernièrement accordées  
 20 aux parens des Lords Holland & Barrington ,  
 20 de l'un desquels , favoit le Lord Holland , la  
 20 Ville s'étoit plaint comme d'un défauteur  
 20 public de plusieurs millions non portés en  
 20 compte & dont l'autre s'étoit attiré l'indi-  
 20 gnation publique par sa Lettre de remercie-  
 20 mens aux Soldats , après le massacre devant le  
 20 Banc du Roi , exécuté le 10. Mai 1768 ; que  
 20 le Gouverneur de Massachusset-Baie avoit été  
 20 élevé à la dignité de Baronet & avoit obtenu  
 20 une pension , purement parce qu'il a été un  
 20 Tiran & généralement détesté de tous nos  
 20 Confreres

*des Princes &c.* Juillet 1770. 49

Confreres en *Amérique*; que par ces raisons <sup>ce</sup> l'Adresse devoit être modérée, réservée & <sup>ce</sup> uniquement bornée à ce que l'on espéroit <sup>ce</sup> savoir l'accroissement de la lignée de Brunswick, ce qui sera toujours un sujet de joie <sup>ce</sup> réelle pour les Anglois &c. " Tous les assistans furent de l'avis de Mr. Wilkes, & en conséquence l'Adresse fut motivée & approuvée. Les Echevins se rendirent d'abord à *St. James* pour savoir quand il plairoit au Roi de la recevoir, & Sa Maj. a répondu qu'elle la recevrait le 30. à deux heures de l'après-midi; ce qui a eu lieu. Voici cette Adresse présentée par le Lord-Maire accompagné de seize Aldermans, deux Echevins, 125 Membres de la Communauté de *Londres* & autres Officiers de la Ville, qui s'étoient rendus à ce sujet à *St. James*.

Très-gracieux Souverain.

*Nous offrons à Votre Majesté nos félicitations sincères sur l'heureux accouchement de notre très-gracieuse Reine & sur la naissance d'une autre Princesse, & pour assurer Votre Maj. qu'il n'est dans tous vos Etats de Sujets plus fidèles, plus dévoués & plus attachés à la Personne & à la Famille de Votre Maj. & en même-tems plus prêts à sacrifier leur vie & leurs biens au maintien des véritables honneur & dignité de votre Couronne.*

*Puisse Votre Maj. regner long-tems comme le Conservateur des Libertés de ce Peuple libre, & être dans la main du Tout Puissant l'instrument propre à transmettre à notre postérité les droits & les privilèges inestimables, qui sont l'appanage des Sujets de ce Royaume.*

Le Roi parut assez content de cette Adresse

& y fit une réponse très-gracieuse que Sa Maj. termina en disant " que tant que les Bourgeois de Londres viendroient lui faire de telles protestations de fidélité, ils seroient assurés de sa protection, &c." Ils eurent ensuite tous l'honneur de baiser la main du Roi.

Avant que d'être admis à l'audience, le Chambellan du Roi dit au Lord-Maire que Sa Maj. s'attendoit qu'il ne feroit aucune réplique à la réponse qui seroit faite à l'Adresse. Mr. Wilkes n'a pas encore jugé à propos de se rendre à la Cour à cette occasion. Cependant l'affluence du Peuple n'a pas été moins grande & la cérémonie ne s'est pas passée sans quelques excès de sa part; car Mr. Harley, l'un des Aldermans, remarquable par son attachement au Ministère & qui, pour cette raison, a été souvent l'objet du mépris & de la risée du vulgaire, fut à cette occasion grossièrement insulté par la populace, qui arrêta son carrosse & l'obligea, à force de jeter des pierres & de la boïe, d'en sortir & de se sauver; cependant il se rendit au Palais de *St. James* où il arriva avant le Lord-Maire. Le Chevalier Ladbroke fut aussi fort outragé par la populace, qui protesta que comme ces deux Aldermans avoient refusé d'accompagner à *Saint James* la dernière Remontrance, ils n'accompagneroient pas non-plus actuellement le Lord-Maire. Les Officiers Civils ont eu beaucoup de peine de garantir ces deux Magistrats de la fureur du Peuple.

Il s'est tenu le premier Juin un grand Conseil à *Saint-James* en présence du Roi. On prétend que Sa Maj. fera publier une Ordonnance contre ceux qui ont maltraité l'Alderman Harley, l'un de ses Conseillers-Privés.

Le Lord Townshend, Viceroi d'Irlande, ayant sommé tous les Membres du Conseil-Privé d'assister à *Dublin* à un Conseil extraordinaire; tous ceux qui se trouverent en Ville se rendirent dans la Salle du Conseil en conséquence de cette sommation. Tous les Membres se tenant debout derrière leur siège, ils furent priés d'écouter; en cette posture, la lecture d'une Lettre du Roi, qui contenoit une liste d'un nouveau Conseil Privé, dans laquelle étoient omis les Comtes de Shannon, de Laneshbrough & de Louth, les Chevaliers Fowne & Mayne, & Mr. Rowley. En conséquence leurs noms furent rayés de la liste des Conseillers & d'autres inscrits en leurs places. Le Duc de Leinster, premier Duc d'Irlande, irrité de voir son ami le Chevalier Fowne exclus du Conseil, a d'abord écrit au Ministère pour lui faire savoir que comme il avoit jugé à propos de supprimer le nom de ce Gentilhomme dans la liste des Conseillers Privés, il le prioit d'y supprimer aussi le sien.

On murmure beaucoup en *Irlande* de la disgrâce des Messieurs qu'on vient de nommer, & qui ne l'ont encourue que pour avoir tenu en Parlement une conduite contraire aux intentions de la Cour.

#### H O L L A N D E.

Les Etats-Généraux ont rendu & fait publier un Placard, daté du 29. Mai dernier, & portant en substance que, " sur ce que l'Electeur Pa-  
latin, sans aucune représentation ou plainte  
préalable, a trouvé à propos, au préjudice  
du commerce & de la navigation, que les ha-  
bitans des Villes de *Dordrecht* & de *Rotter-*  
*dam* ont coutume d'exercer le long du *Rhin*, ce

„ d'exiger pour représailles plus de droits de  
 „ péage de leurs Navires que de ceux d'autres  
 „ Commerçans, & ce sous prétexte que l'année  
 „ dernière les droits d'entrée mis sur le ciment  
 „ dans les Provinces-Unies ont été augmen-  
 „ tés, & qu'à un des habitans de *Dusseldorff* il  
 „ a été fait une injustice par la confiscation  
 „ d'une partie de sucre; confiscation ordonnée  
 „ par Sentence des Juges compétens, mais dont  
 „ le procès, en cas de révision, est encore litif-  
 „ pendant; Leurs Hautes Puissances ne pouvant  
 „ regarder d'un œil indifférent ce procédé de  
 „ Son Altesse Electorale, ont jugé convenable  
 „ de défendre & d'interdire, ainsi qu'elles dé-  
 „ fendent & interdisent par ledit Placard, sous  
 „ peine de confiscations pendant le terme de  
 „ six semaines, à compter de la date desdites  
 „ présentes, premièrement tout commerce &  
 „ trafic avec les Etats & Sujets de ce Prince,  
 „ aucuns exceptés; & en second lieu, sous la  
 „ même peine, toute navigation le long du  
 „ *Rhin*, vers des Places situées au-dessus de  
 „ *Ræroort* ou *Dussbourg*. „

---

Au Port d'*Ostende*, est toujours une arrivée  
 continuë de Vaisseaux de diverses Nations char-  
 gés de marchandises & de denrées de tous Pays  
 éloignés, & qui rendent ce Port bien florissant:  
 la liste en est régulièrement rapportée presque  
 toutes les semaines dans les nouvelles publiques  
 qui s'impriment à *Bruxelles*, & auxquelles peu-  
 vent avoir recours ceux qui s'intéressent aux  
 cargaisons de ces Vaisseaux.

C'est le 14. Juin que Son Altesse Royale  
 le Sérénissime Duc Charles de Lorraine, Gou-

*des Princes &c.* Juillet 1770. 53

verneur-Général des Pays-Bas Autrichiens, est parti pour *Vienne*. On auroit cependant bien souhaité à *Bruxelles* qu'elle y fût demeurée jusqu'après la cérémonie du Jubilé de l'année centenaire du Saint Sacrement de Miracles fixée au 17. de ce présent mois de Juillet, pour laquelle les grands préparatifs, auxquels on a travaillé depuis long-tems, se trouvent achevés. Elle va à *Vienne* pour y présider au Chapitre de l'Ordre Teutonique, dans lequel le Sér. Archiduc Maximilien sera installé en qualité de Grand-Maître son Adjoint.

Le Prince de Stahremberg, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés pour le Gouvernement général des Pays-Bas, après avoir rempli la commission distinguée dont il avoit été honoré pour accompagner Madame la Dauphine à la Cour de *Verfailles*, arriva à *Bruxelles* le 9. Juin. Etant descendu à son Hôtel, il se rendit d'abord à la Cour de Son Alt. Royale pour lui rendre ses devoirs : le lendemain il reçut & accueillit tout le monde ; le 11. & le 12. il fut complimenté par les Conseils Privé & des Finances, par le Conseil & les Députés des Etats de *Brabant*, par la Chambre des Comptes, par le Magistrat de la Ville qui lui présenta les vins d'honneur, & par la Députation des Etats de *Flandres*. Les Députés des Etats des autres Provinces & Villes sont venus aussi successivement pour complimenter également ce nouveau Ministre.

NB. Nous avons dit & répété le mois passé que le Jubilé pour l'Exaltation du Souverain Pontife moderne, avoit été célébré dans toute la Catholicité ; il n'en est pas justement ainsi dans le Dio-

cèse de Cambrai, & en plusieurs autres ; ce Jubilé n'y est pas encore publié.

#### A R T I C L E I V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en *ITALIE*, depuis le mois dernier.

**R** O M E. Il n'y a pour ce mois-ci pas beaucoup à ajouter à ce qui a été rapporté dans notre dernier Journal, de la Cour Pontificale. On se promet toujours un heureux succès de sa négociation avec celle de *Portugal*, & l'on en est si fortement persuadé, qu'une Médaille que le Souverain Pontife est dans l'usage de distribuer le jour anniversaire de son couronnement, doit faire allusion à l'événement désiré de l'accommodement à conclure. On prétend en même-tems que tout est si bien réglé avec le *Portugal*, que le Roi Très-Fidèle n'insistera plus sur la suppression totale de la Société des Jésuites. Il est aussi très-apparent que le Roi de France ne fera plus également des instances de ce côté-là. Il est encore bien constant que ce dernier Monarque, après avoir demandé & obtenu un Indult pour la nomination aux trois Evêchés vacans dans l'Isle de *Corse*, a offert au Saint Pere qu'il pouvoit y nommer lui-même : & conséquemment Sa Sainteté a eü l'attention d'y nommer trois Sujets qu'Elle savoit être agréables à Sa Maj. Très-Christienne ; savoir, l'Abbé de Guernes, Grand-Vicaire du Diocèse d'Auxerre, pour l'Evêché d'*Aleria* ; l'Abbé Ange-Odoard Stefanini, Vicaire-Général de

de Mariana pour celui de *Sagora* ; & pour celui de *Nebbio* le Pere Gualco, Mineur Observantin. Dans ces trois Evêques nommés pour la *Corse* y en ayant deux de l'Isle & un François, on a envoyé la nomination des deux Nationaux au Vicaire Apostolique en *Corse*, & celle du François à la Cour de France. Le Roi a aussi écrit au St. Pere, qu'il fera travailler à la suppression des mauvais Livres qui circulent dans son Royaume, & que le Nonce du Saint Siège peut traiter à ce sujet avec l'Assemblée du Clergé de France.

Une attention distinguée qu'a eue le Roi de Sardaigne envers le St. Siège, pour un Code de nouvelles Loix, ne mérite pas moins d'être rapportée, parce qu'elle tempère un peu les chagrins que lui a donnés la conduite que tient la République de *Venise* dans les affaires des Ecclésiastiques de sa domination, & dont on a fait le rapport. Ce Prince ayant donc formé un Code de nouvelles Loix pour qu'on s'y conformât désormais dans tous ses Etats, il en a fait présenter un exemplaire au Pape par le Comte de Rivera son Ministre à *Rome*, avec cette déclaration obligante, qu'avant que de faire publier ces Loix dans son Royaume, il seroit charmé que Sa Sainteté en fit elle-même la révision, pour y ajouter ou en retrancher, si elle y trouvoit quelques passages qui le méritassent. Ces Loix, sous le titre de *Code Carolin*, se ressentent toutes, comme on l'assure, de la sagesse du Monarque Instituteur.

Sans plus parler de ces conférences des Ministres de la Maison de Bourbon qui continuent, ni des audiences qu'ils ont encore fréquemment du Souverain Pontife sur les affaires de leurs Cours avec le St. Siège, puisqu'on n'en voit pas encore la fin ; nous dirons ici que les *Juifs* ont

osé présenter à Sa Sainteté une Requête, par laquelle ils demandoient que leurs Procureurs fussent présens aux interrogations qui se font dans la Salle des Cathécumenes, à ceux de leur Religion qui se présentent pour embrasser la Foi Catholique. Ils appuyoient leur demande sur ce qui se pratique en d'autres Etats; mais le Pape a rejeté leur Supplique, & a confirmé ce qui avoit été réglé à ce sujet par le feu Pape Benoît XIV.

Le 28. Mai le Pape a tenu un Consistoire; mais on n'ya proposé que les Eglises qui étoient vacantes, à l'exception de celles de *Portugal* qui doivent l'avoir été dans un autre Consistoire fixé au 11. Juin, & auquel Sa Sainteté a renvoyé des affaires de la dernière importance. Le Roi de Portugal a écrit de sa propre main une Lettre au Saint Pere; les Cardinaux en avoient reçu peu auparavant une autre de son premier Ministre Mr. de Carvalho Comte d'Oeyras, qui les remercioit de la part qu'ils avoient prise à l'élévation de son frere défunt à la Pourpre Romaine.

**N A P L E S.** Cette Cour ne paroît pas encore avoir décidé si les Regles de la Chancellerie Romaine, dont on a précédemment parlé, doivent être rejetées; c'est ce que l'on peut inférer de la Dépêche suivante adressée à la Chambre de Sainte-Claire. *Le Roi a voulu que pour le présent l'on accorde l'Exequatur aux Bulles du nouvel Archevêque de Chieti & de l'Evêque de Boiano, pour que ces Diocèses ne se trouvent point dépourvus de leurs Pasteurs, Sa Majesté se réservant de statuer dans la suite sur les Regles de la Chancellerie d'après la consultation de la Chambre; de quoi ayant donné part au Tribunal du Grand Aumônier, je le notifie aussi, par ordre*

*des Princes &c. Juillet 1770. 57*  
*du Roi, à la Chambre susdite pour qu'elle en ait*  
*connoissance, & le fasse exécuter.*

Le Prince Xavier de Saxe, qui est arrivé de Rome à Naples le 2. Mai, y étoit encore le 18. du même mois, chacun s'empressant de lui faire trouver ce séjour agréable : il a été présent à la liquéfaction du sang de Saint Janvier, qui s'est faite aussi-tôt que les fioles furent approchées de la tête de ce Saint.

Le 23. Avril un orage jetta sur une plage de l'Isle d'*Ischia* un monstre marin nommé *Poisson Chahiloto*, mort de quelques coups de canon qu'on lui avoit tirés sur le dos. Il est de couleur de plomb ; il a 74 palmes de longueur & 43 d'épaisseur : il est mâle & en porte les marques d'une énorme grandeur. Il a au côté deux épines aiguës de dix palmes de longueur. Sa mâchoire est longue de 14 palmes, & chacune de ses dents en a une de long & une de diamètre.

**PARME.** On a déclaré en cette Cour, le 13. Mai, la grossesse de Madame l'Archiduchesse Infante. Cet événement, joint au rétablissement de la santé de l'Infant-Duc qui avoit été fort altérée, a répandu la joye la plus pure dans le Public.

**MODENE.** Depuis une conférence que les Maréchaux de Botta-Adorno & de Serbelloni ont euë entre-eux à *Pavie*, on a sçu qu'ils avoient reçu ordre de la Cour de *Vienne* de recruter dans tous les Etats de l'Empire en *Italie*, & spécialement sur le territoire de *San-Remo*; le Roi de Sardaigne, comme Vicaire de l'Empire, devant faire agir les troupes du Duché de *Milan* contre tous ceux qui s'y opposeroient.

La

La République de *Genes* paroît assez intriguée de cet ordre.

*MILAN.* Il paroît deux Edits de l'Impératrice-Reine , marqués au coin de cette bonté vraiment maternelle , qu'elle a toujours fait éprouver à ses Sujets. Par le premier Sa Majesté reprime les malversations des Commis de la Ferme , & pourvoit à ce que les abus dont on lui a porté des plaintes n'aient plus lieu , surtout dans l'imposition & perception des charges publiques. Par le second , Sa Maj. expliquant l'article VI. du Chapitre premier de l'Edit Héraldique publié le 20. Novembre 1769 , déclare que la Noblesse acquise par les Sénateurs de *Milan* , sera héréditaire & progressive dans leurs enfans , pourvû qu'ils vivent noblement ; & qu'en conséquence leurs descendans pourront dans la suite aspirer à des Ordres plus élevés , bien entendu qu'il ne soit pas par eux dérogé à l'Ordonnance , ainsi qu'il est prescrit.

#### DE VENISE ET DU LEVANT.

*VENISE.* Cette République , intriguée de l'ombrage que la Porte-Ottomane prend de sa conduite dans la guerre qu'elle a avec la *Russie* , se donne tous les mouvemens possibles pour contenir les habitans des Isles de sa domination dans le *Levant* , afin de ne pas donner sujet au Divan de la croire d'intelligence avec cette Puissance. Dans cette vûë elle a fait partir pour *Céfalonie* deux Vaisseaux de guerre , chargés de troupes qui ont débarqué dans cette Isle , où les biens du Comte de Mataxa & ceux des autres Insulaires qui l'ont suivi en *Morée* pour le parti Russe , ont été confisqués. Le Provéditeur de la République à *Corfou* , a mis au Ban le Capitaine Policuchia

Policuchia qui, ayant armé en guerre son Bâtiment marchand, s'est ensuite joint aux Russes; de plus, par une Déclaration que ce Provéditeur a publiée contre Policuchia, tous les biens sont confisqués, sa maison a été abattue, & il a été promis une récompense de 200 ducats à celui qui se feroit de lui & le remettroit mort ou vif entre les mains de la Justice.

Par-là la République fait connoître qu'elle veut se tenir tout-à-fait neutre dans la guerre des Turcs. Cependant sa Flotte est sur un pied si considérable, qu'elle n'auroit, ce semble, rien à craindre, quand même elle viendroit à abandonner le système de neutralité qu'elle a choisi dans ces circonstances. Les recrues se lèvent dans ses Etats avec le plus grand succès, & il lui en vient de tous les côtés.

Les événemens de la descente des Russes dans la *Morée* s'éclaircissent à présent: ils ne leur sont guères favorables, suivant toutes les nouvelles qu'on en reçoit à présent; & il paroît bien qu'ils auront grandement à se repentir de s'être si fort éloignés de leurs contrées du *Nord*, pour venir se morfondre dans celles du *Levant*, où ils comptoient infiniment sur les Grecs, qui par leur inhabileté, traversent davantage leurs entreprises qu'ils ne les favorisent. Les Mainotes, entre-autres, ont donné à l'infortunée Ville de *Patras*, dont nous avons dit quelque chose le mois passé, des preuves de leur prétendue valeur. Un corps de ces habitans ayant ordre de couvrir cette Place du côté d'*Ala* contre les entreprises des Turcs, qui y étoient campés, ils jugerent à propos de se retirer dans la nuit du 13. Avril dans les Villages circonvoisins, à cause d'une forte pluie. A peine les Turcs en furent avertis,

avertis, qu'ils s'avancèrent vers *Patras* & y entrèrent, les Grecs ne faisant presque point de résistance; tout y fut massacré & la Ville fut réduite en cendres. Le carnage y a duré plus de vingt heures; & de tous les habitans de cette malheureuse Ville, il n'y a eu que trois hommes & 160 femmes & enfans qui ont pû échapper à la fureur des Turcs & des Epirotes qui s'étoient joints à eux, formant un Corps de 4000 Chevaux & de 6000 Fantassins qui ont ensemble attaqué & emporté *Patras*. Enfin, tout ce qui étoit capable de porter les armes a été taillé en pièces, & la Ville rentrée sous le pouvoir Turc a été totalement brûlée. Les Consuls de France, de Venise & des autres Nations, ont à peine eu le tems de se sauver à *Zante*.

Pendant que les Turcs & les Epirotes étoient occupés à reprendre *Patras* des mains des Grecs qui avoient sçu s'y introduire par une espèce de surprise, ils virent que 4000 Mainotes marchaient vers *Achaja*, & aussi-tôt ils allèrent à leur rencontre, les attaquèrent, en tuèrent près de 2000 & disperferent le reste. Par cette victoire pour les Turcs, revenus de la frayeur que l'entreprise des Russes en *Morée* leur avoit d'abord causée, tout le Duché de *Clarenza*, dont *Patras* est la Capitale, est rentré sous la domination Ottomane. De plus, une Armée de 40 mille hommes, commandée par un Séraskier, s'avancant vers la *Morée*, elle étoit déjà arrivée à *Corinthe* le 10. Mai. Les habitans de la *Morée*, d'abord si animés pour les Russes & présentement si épouvantés par le triste sort de leurs compatriotes de *Patras* & de ceux de tous les Villages d'alentour qui n'ont pas échappés non plus au glaive Musulman, ne semblent plus avoir

*des Princes* &c. Juillet 1770. 61

avoir envie de se joindre aux Russes; car ils fuyent de tous côtés, & leur angoisse augmente depuis qu'ils ont appris qu'une grosse Armée Turque est en pleine marche vers cette Presqu'Isle.

Malgré ce grand échec pour les Russes ils assiègent la Forteresse de *Coron*; mais, comme on le débite d'une façon singulière, n'y jettant que deux bombes par jour. On compte cependant qu'à la fin ils parviendront à s'en rendre maîtres, de même que de *Modon*, si leur Flotte de 15 ou 16 Vaisseaux, repartis en différens endroits de la *Morée*, vient à débarquer du monde assez pour donner à ces Places, bien défendues par les Turcs, des assauts suffisans. Mais ces Vaisseaux souffrent de tems à autre de grands contre-tems en mer, & l'on en a vû périr quelques-uns.

Telles sont les avis donnés & publiés de ce qui se passe de part & d'autre en *Morée*, & voici à présent ce qu'on apprend par d'autres venus de *Constantinople*.

#### CONSTANTINOPLE.

Le Grand Amiral de l'Empire Turc est parti dès le 5. Avril de *Constantinople* avec la Flotte destinée pour l'*Archipel*, & consistant en six Galères & quinze Vaisseaux de guerre, dont huit n'étoient cependant pas encore entièrement équipés pour lors. Cette Flotte doit de plus avoir été renforcée de cinq Vaisseaux de guerre & de quatre Galères, qui mouilloient déjà dans ces premiers jours d'Avril à l'entrée des *Dardanelles*. La Flotte destinée d'ailleurs pour la *Mer-Noire*, est composée, outre un très-grand nombre de Bâtimens de transport, de deux Vaisseaux de  
guerre,

guerre de 24 canons, de quatre Galères & d'environ 60 demi-Galères de 30 rames chacune. Elle est commandée par Hassan-Bey, & ne paroît destinée qu'à transporter des troupes & des provisions le long des Côtes & à attaquer les petits Bâtimens Russes qui croisent sur la Mer de *Zabache*. De plus, trois Vaisseaux de guerre, commandés par Zeffe-Bey, ont jetté l'ancre dans le Port de *Rhodes*, d'où ils doivent se joindre à la Flotte du Capitan-Pacha dès qu'elle sera sortie du Détroit. Le Grand Seigneur a aussi donné ordre de construire tant au Port de *Constantinople*, qu'à *Sinope* & à *Rhodes*, treize Vaisseaux de guerre.

Le Reis-Effendi, ou Ministre des affaires étrangères, fit notifier le premier du mois de Mai aux Interprètes des Ministres des Cours étrangères, que la Porte avoit reçu avis du Pacha de *Morée*, que tous les Russes débarqués en cette Presqu'Isle, de quatre de leurs Vaisseaux, ont été massacrés & leurs Navires coulés à fond par l'artillerie des Fortereffes. Un Officier du même Pacha, arrivé à *Constantinople* le 21. Avril, a aussi informé le Divan, que ce Pacha ayant été renforcé par des troupes de l'*Albanie*, avoit marché contre les Mainotes, en avoit taillé en pièces une grande partie, avoit chassé le reste dans leurs montagnes, & s'étoit remis en possession de toutes les Places dont ils s'étoient emparés. Aussi-tôt le Caimacan, ou Vice-Vizir, a fait revêtir d'un castan l'Officier qui avoit apporté une si bonne nouvelle.

On est bien assuré à *Constantinople* que le fameux Etienne Picolo, Chef des Monténégrins, n'a pas fait le moindre mouvement, quoique plusieurs Papiers publics en ayent fait mention,

des Princes &c. Juillet 1770. 63

& encore moins qu'il ait eü sur les Turcs des avantages.

Le feu ayant prit la nuit du Vendredi au Samedi 13. d'Avril dans la maison d'un Juif à Constantinople, & cet Israélite craignant de profaner le Sabat s'il éteignoit l'incendie, il fut cause que la flamme dévora en peu de tems 500 tant maisons que boutiques.

### E S P A G N E.

Il paroît comme certain que cette Couronne a conclu un Traité avec l'Empereur de Maroc, en vertu duquel elle s'engage à payer annuellement à ce Prince deux cens mille florins, moyennant qu'il lui soit accordé le droit de regler le prix des denrées qui sont exportées de *Tanger* & autres Places sur les Côtes de *Barbarie*; mais comme *Gibraltar* tire de cette Contrée la plus grande partie de ses provisions, il n'auroit de ce Traité un préjudice bien notable à l'*Angleterre*, d'autant que de ces Côtes il ne se feroit plus d'exportations à *Gibraltar*. Dans cette circonstance pour les Anglois, un nouveau Consul de leur Nation passe à la Cour de l'Empereur de Maroc & y porte des présens considérables; cependant le silence que l'on garde en *Espagne* sur l'expédition d'une Flotte que cette Couronne envoie actuellement dans l'*Inde*, fait soupçonner que l'*Angleterre* est peu disposée à rabattre quelque chose des prétentions qu'elle forme dans cette partie du monde quant à l'*Espagne*. Au reste, on apprend que deux Frégates Espagnoles, chacune de 36 canons sont arrivées de *Buenos-Ayres* à l'Isle de *Falkland*, située près de la Côte des Patagons dans l'*Amérique-Méridionale*, & qu'ayant réclamé au nom de Sa Maj.  
Catholique

Catholique cette partie de l'Isle occupée par les François, elles y ont mis garnison Espagnole; d'où il résulteroit que la situation de la nouvelle Colonie Angloise dans cette Isle se trouveroit précaire. Aussi l'Espagne prétend que par un ancien Traité, le Roi d'Angleterre Jacques I. auroit renoncé, tant pour lui que pour ses Successeurs, aux prétentions de former des établissemens dans aucune partie de l'*Amérique-Méridionale*. Voilà un nouveau sujet de broüillerie à démêler & qui pourra avoir des suites. Enfin on sçait que l'Empereur de Maroc, porté à favoriser l'*Espagne*, a mis sa Marine sur un pied respectable, & que l'on verra bientôt sortir de ses Ports une Flotte nombreuse.

Le Roi est sans cesse occupé avec ses Ministres. Il a fait tenir à *Madrid* une assemblée des Evêques & Théologiens; ce qui fait présumer qu'on y a traité les affaires pendantes encore entre cette Cour & celle de *Rome*, dans lesquelles seroit entré tout ce qui regarde les Peres de la Société des Jésuites, sur lesquels on parle à présent en *Espagne* sur un ton qui leur paroît assez favorable.

On négocie actuellement à la Cour le mariage de l'Infant Don Gabriël, quatrième fils du Roi, avec la Princesse Marie-Josèphe, fille du Duc de Savoye.

*CADIX*. La Frégate marchande l'*Aventure* est entrée dans la Baye de cette Ville le 3. Mai, venant de *Callao* de *Lima*, d'où elle étoit partie le 16. Août de l'année dernière. Elle avoit relâché à *Rio-di Janeiro* le 19. Novembre ayant besoin de radoub, & elle n'en avoit fait voile que le 13. Février suivant. Elle a conduit à *Cadix* pour le compte du Roi & des Négocians deux

*des Princes &c. Juillet 1770. 65*

deux millions sept cens quarante-neuf mille deux cens-cinq écus forts en or & en argent, en barres & en lingots ; 9417 charges de cacao ; 450 quintaux d'étain ; 351 arobes de laine de Vigogne ; 55 arobes de cascarille en coquillages, & diverses autres productions de ce Pays-là.

Au Port du *Ferol* est arrivée le 17. du même mois de Mai, la Frégate du Roi la *Soledad*, venant de *Carthagene* & de la *Havane*, d'où elle étoit partie le 2. Avril. Sa cargaison consistoit en huit cens quatrevingts onze mille cinq cens quatrevingts-dix-neuf écus ; seize mille six cens soixante-dix-huit pierres d'émeraude & 480 furrons de cacao.

*On n'apprend rien de particulier du Portugal, non plus que de celui qui a attenté aux jours de Sa Maj. Portugaise. On n'en parle pas plus que si ce coup n'étoit pas arrivé ; ce qui étonne beaucoup.*

## ARTICLE V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & dans le NORD, depuis le mois dernier.*

**P**OLOGNE. On se flatte, mais sans apparence de fondement, de toucher enfin à l'heureux moment qui doit ramener la paix dans l'infortuné Royaume de *Pologne*, par la cessation de la guerre intestine qui le divise depuis si long-tems, puisque les Confédérés la continuent avec les Russes ; & que s'il y a des premiers, las de se voir en butte aux dangers qui les environnent sans interruption, & qui commencent à quitter leur Parti en venant se ranger

E

sous

sous le foible voile des compatriotes qui font dans celui de la Cour; la plus grande partie des autres répandus dans toutes les Provinces de la République, ne cessent de les parcourir, & de frapper leurs coups sur ce qu'ils rencontrent, soit Russes, soit Polonois qui leur sont contraires, même en dévastant assez souvent les terres de ces derniers. Le 3. de Mai un de leurs Partis est entré à la pointe du jour dans *Grodeck*, Ville de la Russie-Rouge à trois lieües de *Léopol*, & y a enlevé 200 hommes d'un Régiment de Dragons de l'Armée de la Couronne, qui y étoit en quartier de cantonnement. D'autres coups de main se présentent tous les jours, dans lesquels il en est où les Russes ont aussi tantôt le dessus & tantôt le dessous avec les Confédérés : la variété qui se trouve dans les récits qu'on en mande fait qu'on peut se dispenser de les rapporter; & c'est assez d'en marquer qu'ils perpétuent les troubles, & qu'ils ôtent la tranquillité à tous les Citoyens. Il n'est pas étonnant d'ailleurs s'il n'y a nulle sureté dans les Provinces éloignées, puisque les environs de *Varsovie* ne sont pas surs. On a enlevé près de cette Capitale, le 11. Mai, un Courier que le Colonel Russe *Drewitz* envoyoit au Général Russe de *Weymarn*. Le 16. un autre Courier de Russie a aussi été arrêté par les Confédérés à trois lieües de *Varsovie*; & dans ces circonstances de petits Corps de troupes Russes se sont mis en marche vers la Petite & la Grande-Pologne, pour tâcher de disperser ce qui s'y trouve de Confédérés : mais leurs desseins sont toujours traversés en ce que parvenant d'un côté à les remplir, ils voyent d'un autre côté que leur présence seroit nécessaire ailleurs pour y dissi-

per

per également des pelotons de Confédérés qui paroissent où ils ne le pensoient point. Les environs de *Zips* & de *Westockow*, entre-autres endroits, en fourmillent. Ainsi toujours excès & confusion, dont on peut se dispenser de faire le narré, puisqu'ils vont sur le pied qu'on l'a marqué dans le commencement des affaires de ce Royaume, en proye à lui-même.

En vûë de trouver une fin à ces malheurs, la Confédération nommée générale, quoiqu'elle ne soit pas justement si générale contre la Cour, se tient à *Biala* dans la Petite-Pologne & près de *Bielitz* en *Silésie*. On y parle, comme on parle également à *Varsovie*, d'une Diette à tenir dans cette Résidence royale; mais la chose, comme on le remarque, souffre bien des difficultés. Cependant la Chancellerie du Royaume a envoyé des Lettres circulaires aux Sénateurs pour la tenuë d'un Conseil. On en a fait tenir de pareilles à ceux qui sont absens & à ceux qui sont chez les Confédérés.

De ces Confédérés en général, on voit une liste par laquelle il paroît qu'ils ont exigé & reçu dans la Grande-Pologne seule, depuis le commencement de leurs ligue, environ seize millions de florins Polonois; & lorsqu'on réfléchit que les habitans ont encore donné aux Russes des vivres & des fourages, il est aisé de se faire une image du pitoyable état de cette Province. Il n'en est guères autrement des autres; elles se montrent toutes sous la même face: & tandis qu'il y aura des troupes de l'Impératrice de Russie en Pologne, il paroît comme hors d'espérance d'y voir s'éteindre absolument le feu de la division & les malheurs qui en sont arrivés.

Voyons à maintenant ce que présentent les deux Corps d'Armées Russes au commandement des Comtes de Romanzow & de Panin. C'est jusqu'à présent encore très-peu de chose; mais les desseins de ces Généraux sont grands, il ne leur faut plus que d'en venir à les pouvoir bien exécuter au-delà du *Dniester*, que toute l'Armée s'étant mise en mouvement doit avoir passé actuellement, pour pousser ses opérations contre les Turcs avec toute l'activité possible; savoir, le Général Romanzow sur le *Danube*, le Général Panin sur *Reudes*, le Général Berg sur la *Crimée*, le Général Tottleben contre la *Natolie*, où il sera soutenu par la Flotte d'*Asoph*; la grande Flotte Russe dans l'*Archipel*, en *Morée* & contre *Constantinople* même. Enfin, de ces projets exécutés avec le succès que s'en promettent les Russes, l'Empire du Croissant tombera donc sous l'étoile du *Nord*. Trois mois, suivant leurs grands & extraordinaires préparatifs, en prises de Villes, en batailles à gagner, en ruine de toutes les Flottes Ottomanes, leur suffiront pour achever cet ouvrage, mais qui n'étoit pas encore commencé sur la fin de Mai: car on n'avoit pour lors que des nouvelles fort variées de leurs Armées, & sans qu'aucunes assurât la moindre conquête. On en a cependant que les Turcs, par tout en armes, vont faire agir incessamment l'Armée du Grand Vizir, extrêmement renforcée par l'arrivée continuelle de nombre de renforts qui lui ont été envoyés des diverses Provinces de la *Turquie*, tandis que leurs Escadres viennent couvrir les mers pour s'opposer non-seulement à celles de la Russie pénétrant dans l'*Archipel*, mais pour les anéantir sans ressource, selon le titre bouffouffé d'un de leurs Manifestes

festes répandu en *Pologne* : Manifeste d'ailleurs qui ne peut qu'exciter davantage les Confédérés à la vengeance contre les Russes, par les promesses qui leur sont faites de mettre tout à feu & à sang dans les Etats de la *Russie*, & d'un prompt secours pour eux en *Pologne*. Les Grecs, comme on a pû le remarquer, & qui paroissoient s'être joints aux Russes dans la *Morée*, n'ont déjà que trop éprouvé les effets de pareilles menaces. On verra dans la suite ceux que produiront les menaces qui se font de l'un & de l'autre côté : Et c'est-là tout ce qu'il conviend de rapporter sur les événemens arrivés & sur ceux qui se présenteront tant des Armées Russes & de la Turquie, que des Flottes que ces deux grandes Puissances vont faire agir.

Ni la *Russie* dans son intérieur, ni la *Suede* n'offrent rien d'intéressant : Et du *Dannemarc* on apprend un trouble qu'on nous rapporte comme le voici.

Pendant les dernières années du regne du feu Roi Christian V. l'on imposa dans toute l'étendue des Etats de Sa Majesté une Capitation sur tous les Sujets; mais les habitans de l'Isle de *Bornholm* refuserent de le payer, alléguant pour raison de leur refus, que, lorsqu'ils s'étoient soumis à la Couronne de *Dannemarc*, il leur avoit été accordé certains privilèges qui les exemptoient de payer cette imposition; surquoi ils envoyerent au Ministère des Députés, chargés de faire des représentations sur ce sujet & qui, par une somme de 20000 écus, obtinrent ce qu'ils étoient venus solliciter. Mais lorsque, par un Edit du Roi du 14. Mars 1768, on permit l'importation du Sel de l'étranger, moyennant un droit d'entrée fort modique, & que chaque

personne de douze ans & au-dessus payeroit annuellement huit escalins, argent de ce Pays, les habitans de *Bornholm* refuserent de nouveau de payer cette imposition, non-seulement à cause des susdits privilèges, mais aussi parce que s'ils vouloient débiter le Sel qu'ils recueillent, ils seroient obligés de le donner à un plus bas prix que ci-devant & souffriroient ainsi une double perte: ils refuserent de plus de payer le dixième de tous les emplois tant ecclésiastiques, que civils & militaires & malgré les ordres réitérés du Roi, ils ont toujours persisté dans leur refus; de sorte que le Ministère a été obligé de prendre d'autres mesures. En conséquence mille Grenadiers, aux ordres d'un Colonel, se sont embarqués depuis peu sur deux Vaisseaux que l'Amitauté a fait équiper, pour contraindre ces Insulaires à l'obéissance. Le Roi a aussi nommé trois Commissaires pour examiner leur conduite. On se flatte cependant que cette affaire n'aura aucune suite fâcheuse.

---

## A L L E M A G N E.

**V**IENNE. Quoique le théâtre de la guerre se soit considérablement rapproché des frontières Autrichiennes, & qu'il s'y passe assez souvent quelques affaires entre les troupes légères & de petits Corps, comme ceux des Arnauts, cependant tout y est de la plus grande tranquillité. Les Patrouilles de Hussars Impériaux se portent toujours fort en avant dans la *Moldavie* pour y observer de plus près ce qui s'y passe. Entre plusieurs arrangemens que l'on a faits en *Transilvanie*, on a donné une forme toute nouvelle

nouvelle au Régiment de Hussars de Seckler, en le mettant sur le pied de tous les autres Régimens de Hussars réglés. Ce Régiment est de sept Escadrons de toute beauté. Sa Majesté l'Empereur l'a vû dans sa tournée en Hongrie, laquelle il a entreprise immédiatement après départ de Vienne de Madame la Dauphine son auguste sœur. Les habitans des Villes de ce Royaume ont semblé vouloir se disputer à qui montreroit plus de joye du bonheur qu'ils ont eu de le voir. De son côté ce Monarque se concilie tous les cœurs par son affabilité.

L'Impératrice-Reine Apostolique a fait le 3. du mois de Mai une grande promotion dans l'Ordre de la Croix étoilée; dont elle a nommé Dames la Comtesse Malaspina della Bostia, Grande Maîtresse de la Maison de Son Alt. Royale Madame l'Archiduchesse Marie Amelie, Duchesse de Parme; la Duchesse Sfozza Cesarini, née Caëtani; Pauline Melzi Eril Palafox, Marquisé de Lazzan & Canizat; Justine Collona, Duchesse de Baranelle, née Princesse della Spinosa; la Comtesse Pachta, née Comtesse d'Estherhazy; la Marquisé de Botta d'Adorno, née Marquisé d'Arconati; la Princesse Sulkowska, Duchesse de Bielitz, née Comtesse de Mniszczek; la Comtesse de Thun, née Comtesse de Kollowrath; la Comtesse de Kaunitz, née Comtesse de Salm-Reiferscheid; la Princesse Lante, née Caëtani; la Comtesse Sennyey, née Baronne de Revay; la Marquisé della Volta, Marquisé de Monte-Cagliojo, née Pignone, Princesse d'Alexandrie; la Comtesse de Bathiani, née de Bathyani; Albertine Josephé de Cassina, Comtesse de Lichterweldé, née de Boulens; la Comtesse Spana, née Comtesse Lavini; la Comtesse Szecefeny, née Viczai;

la

la Comtesse de Rodoan de Bouffoit, née de Rochow; la Duchesse Benedetti, née Marquise d'Albicini; la Comtesse Schmidegg, née Comtesse de Szirmay; la Baronne Reva, née Baronne Ruttkay; la Comtesse Rinsmaul, née Comtesse Collet de Lichterwelde; Livie Rondinelli, née Marquise Severolli; la Comtesse Landi, née Marquise Foppa; la Comtesse Gambaranna, née Comtesse Durini; la Comtesse Feretti, née Marquise Montecuculli; la Princesse Lambertini, née Marquise Zambeccuri; la Comtesse Zuckerin de Tamfeld, née Comtesse de Grundemann; la Comtesse Wielopolska, née Comtesse de Bielinska; la Comtesse d'Erdody, née Baronne de Schilsan; la Comtesse Sermage, née Comtesse de Keglewich; la Comtesse Zychy, née Comtesse Pereny; la Comtesse de Planquet, née d'Aldon.

Sa Majesté l'Impératrice-Reine ayant aussi voulu donner une marque de sa bienveillance au Chapitre de la Métropole de *Saint Etienne*, à *Vienne*, lui a accordé de pouvoir porter au col, comme une marque de distinction, une Croix d'or attachée à une chaîne de même métal; Messieurs les Chanoines ont choisi le 13. de Mai, jour anniversaire de la naissance de cette auguste Souveraine, pour la porter pour la première fois. Cette Croix est d'un côté surmontée dans son milieu de l'effigie en relief du premier Martyr *Saint Etienne*, posant sur émail blanc; & de l'autre des lettres initiales du nom de *MARIE-THERESE*.

Le 14. du même mois le Sieur Zylagi, ci-devant Ministre de la Religion prétendue réformée en *Transylvanie*, qui a fait, l'année dernière, son abjuration & Profession de la Foi Catholique, qui a été ensuite admis dans les Ordres sacrés, a célébré sa première Messe dans la grande Chapelle de *Shœnbrunn*, en présence de Sa Majesté l'Impératrice-Reine & de Leurs Alteſſes Royales Mgrs. les Archiducs & Mesdames les Archiduchesses. Deux personnes de la même Religion prétendue réformée en *Transylvanie*, ont fait en même-tems, entre ses mains, profession de la Religion Catholique.

*PRUSSE*. Le Roi, à son ordinaire, a fait pendant tout le mois de Mai la revûe de nombre de Régimens de ses troupes, qui s'étoient rassemblés en

*des Princes &c. Juillet 1770.* 73

en partie dans les environs de *Berlin*; il en a fait autant à *Potsdam*, à *Charlottenbourg*, à *Custrin* & ailleurs. Le 19. du même mois Sa Maj. a fait aussi dans son Infanterie une promotion, dans laquelle Elle a créé Généraux-Majors le Prince de Prusse, le Prince Guillaume de Brunswich, Messieurs de Wartenberg, de Petersdorff, de Sobeck, le Comte d'Anhalt, Messieurs de Koschenbahr, de Laxdehnen, de Haak, de Lestewitz & d'Anhalt. Dans cette promotion treize Lieutenans-Colonels, ont été élevés aussi au grade de Colonels.

*BRUCHSAL.* Le 29. Mai le Comte Auguste-Philippe-Charles de Limbourg-Styrum, Grand Doyeu de la Cathédrale de *Spire*, Chanoine Capitulaire de *Hildesheim*, Conseiller Intime de la Cour Palatine & Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, fut unanimement élu Prince & Evêque de *Spire*. Après la cérémonie, ce nouveau Prince se rendit, dans l'après-midi, à *Schmetzingen* pour y faire sa première visite à Son Alt. Sér. Elect. Palatine, & revint le même soir à *Waghäusel*.

On ne doute presque plus que le différend, dont nous avons fait mention, entre l'Electeur Palatin & les Etats-Généraux touchant la navigation du *Rhin*, ne soit bientôt terminé à l'amiable, s'il ne l'est peut-être pas déjà. Plusieurs Négocians souffrent dans leur commerce de l'arrêt des Batteaux chargés de leurs marchandises & denrées sur ce Fleuve.

On apprend d'*Aix-la-Chapelle*, que le Prince Charles, fils du Roi de Suede, y est arrivé le 5. de Juin, & qu'il a commencé peu après à y faire usage des eaux pour l'affermissement de sa santé.

De *Schmetzingen*, de *Manheim*, de *Heidelberg*, de *Carlsruhe*, de *Munich* &c. on apprend aussi que le Prince Charles de Saxe, Duc de *Courlande*, que nous avons marqué être arrivé à la Cour de l'Electeur de Treves, son Frere, a fait un voyage dans toutes ces Villes, où il a reçu les honneurs dûs à sa haute naissance.

Son Alt. R. & Electorale de Treves a fait aussi, dans les douze premiers jours du mois de Juin, un voyage à *Cologne* & à *Bonn* avec Madame Royale la Princesse Cunegonde son auguste Sœur. On voit

dans les nouvelles publiques qui s'impriment à Cologne la réception qui leur a été faite & ce qui a été mis en œuvre pour leur faire les honneurs qui leur sont dûs. Le 15. Leurs Alteſſes Royales étoient de retour à Coblence.

Pour ſingularité nous rapporterons ici, que la nuit du 12 au 13. du mois d'Avril dernier, la femme d'un Vitrier de la petite Ville de *Buchen* dans l'Electorat de *Mayence*, y eſt accouchée vers les dix heures du ſoir d'une fille, qui fut portée une heure après & baptiſée à l'Egliſe : Que vers une heure & demie du matin elle accoucha d'un ſecond enfant ; à ſix heures & demie d'un troiſième ; à ſept heures d'un quatrième ; & enfin à ſept heures & demie d'un cinquième. Ces quatre derniers enfans étoient garçons, tous en vie, & ils ont été baptiſés dans la maiſon. La ſeule fille étoit un peu plus petite & plus foible que les enfans ordinaires nouvellement nés ; mais chacun des quatre garçons étoit auſſi grand & auſſi frais que s'il n'y en avoit eu qu'un ſeul. Deux ſont morts la nuit du 14, deux la nuit du 15, & le dernier eſt mort le Dimanche de Pâques à cinq heures du ſoir. Leur ſeconde mere eſt âgée de 36 ans, petite de taille, maigre & de foible complexion ; cependant elle a mis ſes enfans au monde avec beaucoup de courage & de vigueur, à quelques foibleſſes près dans leſquelles elle eſt tombée aux trois derniers enfantemens.

## ARTICLE VI.

*Qui contient les Naifſances, Mariages & Morts, depuis deux mois.*

### NAISSANCES.

LA Comteſſe de *Walbot-Baſſenheim*, née Comteſſe de *Neſſelrode-Ehreſhofen*, accoucha le 22. Avril d'un fils à *Wetzlar*. Cette Dame eſt l'Epouſe du Préſident de la Chambre Impériale.

L'Epouſe

*des Princes &c.* Juillet 1770. 75

L'Épouse du Baron de Kessel, Conseiller Intime de Leurs Maj. Imp. & R. Ap. & Gouverneur du Pays de *Coblence*, née Barone de Knebel de-Catzenellenbogen, est accouchée le 31. Avril à *Coblence* d'un fils, qui fut tenu sur les Fonts au nom du Duc Albert de Saxe-Teschen.

Le 22. Mai la Reine d'Angleterre est accouchée heureusement d'une Princesse à *Londres*.

La Princesse Épouse du Prince Ferdinand de Prusse, accoucha aussi d'une Princesse à *Berlin* le 25. du même mois.

#### M A R I A G E S.

Le 18. Avril le Comte Frédéric-Guillaume de la Lippe-Dethmold, Bisterfeld, Schwalenberg, Sternberg, &c. épousa à *Cologne* la Comtesse de Meinertzhagen, Dame de Zeeland &c.

Le 25. le Comte di Capodimonte épousa à *Naples* Mademoiselle de Tanucci, fille unique du Marquis de Tanucci, premier Ministre du Roi des Deux-Sicules.

Le Marquis de Seignelay, Brigadier des Armées du Roi & Colonel du Régiment de Champagne, épouse à *Paris* Madelle de Bethune, fille du Marquis de Bethune, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées & Colonel-Général de la Cavalerie légère Francoise & Etrangère.

Le mariage de Mr. le Duc de Bourbon avec Mademoiselle fille de Mr. le Duc d'Orléans, a été célébré avec pompe à la Cour le 24. Avril. Tous les Princes & Princesses du Sang y ont assisté, ayant été invités de la part du Roi par le Grand-Maître des Cérémonies.

*Le mariage de Mgr. le Dauphin est rapporté à l'Article de France.*

*Morts.*

## M O R T S.

Le 30. du mois de Mars dernier, Don Jean Spinelli, Archevêque de *Messine*, est mort en cette Ville, n'ayant jouï de cette dignité que deux ans & huit mois, & n'ayant que 52 ans.

Le Prince della Rocca Filomarino, Chevalier de l'Ordre de St. Etienne, est mort le 31. à *Naples* après une longue maladie. Il étoit Grand Ecuyer de la Reine des Deux-Sicules.

La Princesse de Diesbach, née Comtesse de Faraone de *Messine*, Dame de l'Ordre de la Croix Etoilée, est morte le 18. Avril à *Fribourg* en *Suisse*, âgée de 104 ans. Elle a conservé la raison & la mémoire jusqu'au dernier moment de sa vie. Elle étoit veuve du Prince de Diesbach, Général d'Artillerie & Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service de l'Impératrice-Reine, & Conseiller Honoraire de la République de *Fribourg* : Il avoit autrefois commandé les troupes de l'Empereur Charles VI. en *Sicile* & avoit été Gouverneur de *Siracuse*.

Don Etienne-Joseph d'Abaria, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, Doyen du Conseil & de la Chambre des Indes, Trésorier de l'Armée & de la Principauté de Catalogne, & des Expéditions de Sardaigne & de Sicile, premier Trésorier & Président de l'Audience Royale de la Contractation des Indes à Cadix, mourut à *Madrid* le 20. âgé de 76 ans.

Charles-Jean-Henri Gestas, Marquis de Lesperoux, Maréchal des Camps & Armées Françaises, est mort le même jour âgé de 61 ans en son Château de *Donjeux* en Champagne.

Le même jour la mort enleva à *Bruchsal*, François-Christophe de Hutten de Stoltzenberg, Prince

*des Princes &c. Juillet 1770.* 77

Prince du St. Empire Romain, Prince-Evêque de Spire, Prévôt mitré de Weissenbourg, &c. Ce Prince étoit âgé de 64 ans. Il avoit été élu Evêque de Spire le 16. Novembre 1743, & Cardinal en 1761 par Clément XIII.

Don Joseph Martinès, Commandant des Chebecs du Roi des Deux-Siciles, connu communément sous le nom de Capitaine Peppe & nommé *la terreur des Barbaresques*, est mort à Naples dans les premiers jours d'Avril dans un âge très-avancé, extrêmement regretté du Gouvernement & des Négocians.

Le Prince Louïs-Constantin de Rohan-Guimené, Grand-Aumônier de France, Evêque de *Strasbourg*, Cardinal depuis le 23. Novembre 1761, est mort d'apoplexie dans sa chaise de poste, en se rendant dans son Diocèse pour s'y trouver à l'arrivée de Madame la Dauphine. Le Prince Louïs de Rohan, son Coadjuteur, lui succède.

Le Prince Léopold de Lœwenstein est mort le 18. Avril à *Vienne*.

L'Abbé Noller, Maître de Physique des Enfans de France, Professeur de Physique expérimentale au Collège Royal, & Membre de l'Accadémie Royale des Sciences, est mort le 25. à *Paris*.

Le 2. Mai mourut dans la même Ville, Catherine-Magdeleine Pecoil, Duchesse de Brissac, Dame de Mesdames de France, âgée de 63 ans. Elle étoit veuve de Timoléon de Costé, Duc de Brissac, Pair & Grand Pannetier de France, mere de la Duchesse de Noailles & Bellecœur du Maréchal de Brissac.

Le Cardinal Oddi, Evêque de Viterbe & de *Toscanelle*, mourut le même jour à *Perouse* dans

l'âge de 90me. année, laissant un dix-septième Chapeau vacant dans le Sacré Collège.

Honoré-Armand de Villars, Duc & Pair de France, Grand d'Espagne, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Brigadier de Cavalerie, Gouverneur des Pays & Comté de Provence, l'un des Quarante de l'Académie Française &c. est mort le 3. en *Provence* dans la 68me. année de son âge.

Le 4. décéda à *Arezzo en Toscane*, Mr. André Conti de Bivingnano, Evêque de *San-Sepolchro*, âgé de 77 ans.

Le 8. mourut à *Philipsthal* le Prince Charles Landgrave regnant de Hesse-Philipsthal, Prince de Hersfeld, Comte de Catzenelenbogen, Dietz, Ziegehayn, Nidda, Schaumbourg & Hanau &c. Chevalier de l'Ordre de l'Elephant, âgé de 87 ans, sept mois & quelques jours.

Claude-Guillaume Testa, Marquis de Balincourt, premier Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur des Ville & Citadelle de *Strasbourg* &c. est mort à *Paris* le 12. dans la 91me. année de son âge.

Catherine-Elisabeth l'Hermitte d'Hieville, veuve de Pierre de Montesquiou, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général de la Province d'Artois, Gouverneur des Ville & Citadelle d'*Arras*, est morte dans la même Ville le 15. dans sa 92me. année.

Le Pere Archange de Sestri, Prêtre Capucin, est mort à *Rome* dans la nuit du 3. au 4. du mois de Mai, en odeur de sainteté. Aussi a-t-on déjà fait, en présence des personnes de la première Noblesse, un procès verbal de l'état où l'on a trouvé son corps.

La Reine Sophie-Magdeleine de Dannemarc est

*des Princes &c.* Juillet 1770. 79

est morte à *Copenhague* le 27. Mai à quatre heures & demie du matin, après une maladie de neuf jours seulement, âgée de 69 ans & six mois. Elle étoit fille de feu Christian-Henri Margrave de Brandebourg-Culmbach. Cette Princesse fut mariée à *Pretsch* dans la *Saxe* le 7. Août 1721 au feu Roi Christian VI, pour lors Prince Héritier de la Couronne de Danemarck. Elle commença à regner le 12. Octobre 1730 : Elle fut sacrée le 6. Juin 1731, & devint Veuve le 6. Août 1746. Le 7. Août 1732, onze ans après son mariage, elle institua l'Ordre de l'*Union Parfaite*, & l'a conféré à 385 personnes, savoir, à 227 Dames & à 158 Seigneurs. Pendant les 24 années de son veuvage cette Princesse ne s'est occupée que de l'éternité.

Dans le même mois mourut à *Thionville* Madame de Villeneuve, veuve de feu Mr. de Villeneuve, Lieutenant-Colonel au Régiment Deniso au service de France, âgée de 108 ans; elle lisoit sans lunettes.

Don François de Silva Alvarez de Toledo y Portugal, Duc de Huefcar, Comte d'Oropesa & d'Alcandete, Grand d'Espagne de la première classe, Chevalier de l'Ordre de Calatrava, Gentilhomme de la Chambre du Roi en exercice, Grand Chancelier des Indes, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, Commandant en chef de la Brigade-Royale des Carabiniers & Colonel du Régiment de Dragons de la Reine, est mort à *Madrid* le 26. du mois d'Avril dernier, n'ayant que 37 ans.

M<sup>lle</sup> Louïse Jonquin, veuve de Philippe Colinet, est morte à *Marcienne-au-Pont* près de *Charle-roy* le 28. Avril, âgée de 105 ans, deux mois & huit

huit jours. Elle étoit née à *Breve* au Comté de *Chimay* le 20. Février 1665. Elle a conservé jusqu'à la fin de sa vie un plein sens & jugement, & une santé très-robuste qui ne fut altérée qu'environ quatre ans avant sa mort par une chute, dont elle eut la cuisse cassée.

Frédéric-Guillaume Comte de Rechteren, Seigneur de Noord-Deuringen; Général-Major de Cavalerie au service des Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, est mort le 14. Juin dans son Château de *Noord-Deuringen*, âgé de 70 ans.

F I N.



## A V I S.

LE Public est averti que Mad. la veuve de feu le Sr. BIVORT, demeurant à *Namur*, est d'intention de vendre ses deux Papeteries, dites *Beauvallon*, situées sous la Paroisse de St. Servais, à une demie lieüe de la Ville de *Namur*, avec une belle & spacieuse Maison, Chapelle, Grange, Ecuries, & toutes autres comodités de la Campagne, accompagnées d'un magnifique & spacieux Jardin, orné d'un Bassin & Jet d'eau dans le milieu & des allées de charmilles alentour. Lesdites deux Papeteries, bâties toutes à neuf & solidement, ont des Etendoirs très-vastes, très-amples & très-airs, avec quatorze Bonniers de bonnes Terres labourables, quatorze ou quinze Bonniers de Bois raspes & hautes futées, avec plusieurs plantis de Saulx & bois blanc. Les curieux pourront s'adresser à ladite Dame à *Namur* pour en savoir les conditions.

*Autre Avis.*

On vend chez l'Imprimeur de ce Journal de belles, grandes Cartes Géographiques, très-distinctement gravées 1770, représentant le Théâtre de la Guerre des Russes avec les Turcs dans les Echelles du Levant, & autres lieux; le prix est de six escalins la pièce,